



PROCES - VERBAL

Conseil Municipal Réunion du 4 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Machecoul-Saint-Même, légalement convoqué, s'est réuni salle de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Laurent ROBIN, Maire.

Étaient présents: M. Laurent ROBIN, Mme Laura GLASS, M. Jean BARREAU, Mme Laurence FLEURY, M. Yannick LE BLEIS, Mme Elisabeth MORICE, M. Yves BATARD, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, M. Pierre SOULAS, Mme Mélanie PELLERIN, M. Yves MAUBOUSSIN, M. Antoine MICHAUD, Mme Sylvie PLATEL, M. Fredy NORMAND, Mme Katia GILET, M. Bruno MILCENT, M. Gaston LE ROY, Mme Corinne ROUSSELEAU, M. Lénéaïc BOURRE-LERAY, Mme Patricia GUICHARD, Mme Marie-Noëlle PEYREGA, M. Hervé de VILLEPIN, Mme Sandrine JOUBERT, M. Daniel JACOT, Mme Nathalie DEJOUR, M. Bruno EZEQUEL, Mme Joëlle THABARD, M. Richard LAIDIN, M. Eric TONDAT, Mme Marie MICHAUD formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme Françoise BRISSON (pouvoir à Mme Valérie TRICHET), M. Romain CHARIER (pouvoir à M. Lénéaïc BOURRE/LERAY), Mme Aurélie TREMAN (pouvoir à M. Yves BATARD).

Madame Sandrine JOUBERT a été élue secrétaire de séance.

Présents : 30 Votants : 33

INFORMATIONS

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

** Renonciation à l'exercice du droit de préemption*

Immeuble BC n° 179 – 244 m² – 9 rue de l'Ancien Hôpital

Immeuble BB n° 40 – 538 m² – 19 rue des Capucins

Immeuble AC n° 60 – 800 m² – 61 rue Sainte-Croix

Immeubles BH n° 93p et BH n° 94p – 2097 m² – 61 rue Sainte-Croix

Immeuble AR n° 314 – 186 m² – Rue de Nantes

Immeuble AV n° 57 – 00ha 02a 57ca – 30A rue Marcel Brunelière

Immeuble BD n° 116p – 00ha 16a 64ca (avant division) – 7 boulevard des Moulins

Immeuble 181 section D n° 1866 – 1094 m² – L'Ouche des Ajoncs

Immeuble BC n° 525 – 69 m² – rue des Bouchers

Immeuble 181 section A n° 719p – 851p – 852p – 1183p – 1479 – 1481 et 1483 – 00ha 08a 03ca – La Chagnerie

Immeuble AR n° 238 – 00ha 04a 74ca – 11 rue Turquoise

Immeuble E n° 4315 – 00ha 51a 72ca – ZA la Cailletelle – impasse de la Cailletelle
Immeuble AD n° 458 – 3m² – 33 avenue de Charrette
Immeuble AO n° 169 – 31 m² – rue de Nantes
Immeuble AT n° 15 – 00ha 04a 05ca – 11 boulevard Gilles de Retz
Immeuble BD n° 187 – 00ha 06a 19ca – 6 rue des Basclotières
Immeuble AI n° 214 – 496 m² – 9 rue Merlin l'Enchanteur

* *Autres*

Modification provisoire de la régie de recettes et d'avances n° 29003 « Culture – Vie Associative »

Consignation de la somme de 175 000 € pour l'acquisition d'un bien situé 2 bis rue de la Taillée

DÉCISIONS

Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 3 décembre 2020 et 14 janvier 2021

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Installation de deux nouveaux conseillers municipaux

15_04032021_522

Exposé : Rapporteur M. Le Maire

Par courriers en date des 12 et 23 février 2021, Monsieur Franck PADIOLEAU et Madame Séverine BRUNEAU, membres de la liste "Réveillons Machecoul-Saint-Même", ont respectivement fait part de leur démission de leur poste de conseiller municipal. Ces courriers ont été adressés les 15 février et 24 février 2021, pour information, à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L 270 du Code Électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer les conseillers municipaux élus sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Ce sont donc :

- Monsieur Éric TONDAT, 27^{ème} colistier, qui est appelé à remplacer Monsieur Franck PADIOLEAU au sein du Conseil Municipal
- Madame Marie MICHAUD, 28^{ème} colistièrre, qui est appelée à remplacer Madame Séverine BRUNEAU au sein du Conseil Municipal

L'installation des nouveaux élus sera consignée au procès-verbal de cette séance. Les nouveaux conseillers municipaux prennent rang sur le tableau conformément aux dispositions de l'article R 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ces changements et de la modification du tableau du Conseil Municipal.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Électoral, et notamment son article L 270 relatif au remplacement des Conseillers Municipaux,

VU les élections municipales du 28/06/2020,

VU le courrier de Monsieur Franck PADIOLEAU en date du 12 février 2021 portant démission de son mandat de conseiller municipal,

VU le courrier de Madame Séverine BRUNEAU en date du 23 février 2021 portant démission de son mandat de conseillère municipale,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ◆ PREND ACTE de l'installation de Monsieur Éric TONDAT et de Madame Marie MICHAUD dans leurs fonctions de conseillers municipaux,
- ◆ PRÉCISE que le tableau du Conseil Municipal, installé le 04/07/2020, est mis à jour et transmis en Préfecture.

Signature de la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes De Demain (PVDD)

16_04032021_744

Exposé : Rapporteur M. le Maire

Le programme "Petites Villes De Demain" vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

Arrivée de Nathalie DEJOUR à 19h06

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes De Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites Villes De Demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

La commune de Machecoul-Saint-Même a exprimé sa candidature au programme, avec l'appui de la communauté de communes (CCSRA) qui est repérée en tant que pilote de la démarche.

Désormais, il convient de signer une convention d'adhésion pour acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le cadre du programme PVDD. Cette convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer ou mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

Elle a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date

de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT*.

Débat :

Hervé de VILLEPIN : J'avais demandé l'intégration des contrats territoriaux "eau" et la ZAC de Saint-Même dans la présente convention.

M. LE MAIRE : Cela a été intégré.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier de candidature de la commune de Machecoul-Saint-Même au programme "Petites Villes de Demain", du 10 novembre 2020,

VU le courrier de la Préfecture de Loire Atlantique du 4 janvier 2021, officialisant l'élection de la commune au dispositif "Petites Villes de Demain",

VU la convention d'adhésion "Petites Villes de Demain" de Machecoul-Saint-Même,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ◆ APPROUVE la convention d'adhésion au programme "Petites Villes de Demain",
- ◆ AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Transfert de la compétence "Mobilité"
à la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique**

17_04032021_578

Exposé : Rapporteur M. le Maire

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) vise à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en la généralisant à l'ensemble des communautés de communes (article L. 1231-1 du code des transports, modifié par l'article 8 de la LOM), sous réserve que celles-ci délibèrent en ce sens avant le 31 mars 2021 (III de l'article L. 1231-1). À défaut, la compétence est exercée par la région sur le territoire de la communauté de communes concernée à partir du 1^{er} juillet 2021.

La compétence "Mobilité" se décompose en six blocs :

- Service de transport public à la demande
- Service de transport scolaire
- Service de mobilité solidaire
- Service de voiture partagée
- Service de mobilités actives
- Service régulier de transport public

A ce jour, la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, organisateur de second rang, exerce trois missions :

- Service de transport public à la demande
- Service de transport scolaire
- Service de mobilité solidaire (partenariat avec l'association "Chauffeurs Solidaires")

La compétence "Organisation de la mobilité" est une compétence facultative des Communautés de Communes. Son transfert s'opère selon les modalités de droit commun prévues à l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les Communautés de Communes disposant déjà de la compétence "Organisation de la mobilité" n'ont pas à délibérer. Néanmoins, celles qui ne l'exerceraient que partiellement doivent, si elles souhaitent poursuivre cet exercice, procéder au transfert de la compétence dans son intégralité.

La prise de compétence "Mobilités" permettrait à la CCSRA de devenir "Autorité Organisatrice de la Mobilité" et d'être actrice de la politique de mobilité locale.

Compte tenu des enjeux que représentent ces questions de mobilités, il est proposé de transférer cette compétence à la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique.

Pour que ce transfert soit effectif, il doit recueillir l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de l'EPCI ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population totale de l'EPCI.

Il s'agit uniquement du renouvellement de la prise de compétence sur trois blocs, les blocs service de transport public à la demande, service de transport scolaire et service de mobilité solidaire.

Débat :

Yves MAUBOUSSIN : Quels sont les enjeux de ce transfert ?

M. LE MAIRE : L'enjeu à court terme est nul, c'est simplement une régularisation juridique liée au changement de la loi, la volonté étant que le Communauté de Communes puisse avoir un véritable rôle sur la mobilité. Cela fait partie des compétences qui sont déléguées à Claude NAUD, Vice-Président, entre autres, du PCAET et aussi des mobilités. Certaines collectivités, par exemple, ont mis à disposition des vélos électriques en location longue durée. Cet exemple pourrait être porté dans ce cadre-là. Pour l'instant, nous sommes dans la machinerie administrative et pas encore dans l'action.

Nathalie DEJOUR : Ma question porte sur la cohésion de groupe au niveau de l'échelle intercommunale. Comment cela est perçu par les autres communes ? Là c'est un vote pour Machecoul Saint-Même, j'imagine que les autres communes auront aussi à délibérer. Comment cela se passe-t-il si les communes ne sont pas d'accord ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas trop de doute sur le fait que les autres communes valident cette décision. Nous savons que certains sujets ne font pas forcément consensus. Je sais qu'il a été question des mobilités des pistes cyclables et des chemins de randonnées dont la mairie de Saint-Etienne de Mer Morte a souhaité garder la maîtrise. Les ajustements restent à faire, la coopération se construit dans la durée et nous y travaillons. J'ai bon espoir que l'on aboutisse à un certain nombre de choses qui iront dans le bon sens.

Laura GLASS : Cela a déjà été délibéré au sein du Conseil Communautaire le 24 février dernier (vote à l'unanimité). Ce sont des compétences que nous gérons déjà actuellement donc c'est pour conforter ce qui est déjà fait et laisser la possibilité, à la Communauté de Communes, d'avoir d'autres compétences par la suite.

Délibération :

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-5 et L. 5211-17,

VU la délibération n° 20210224_026 en date du 24 février 2021, du Conseil de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, relative à la prise de compétence "Autorité organisatrice des mobilités",

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le territoire à ce que la Communauté de Communes devienne Autorité Organisatrice des Mobilités,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ◆ ÉMET un avis favorable à la procédure de transfert de la compétence organisation de la MOBILITE à la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique,
- ◆ CHARGE Monsieur le Maire d'en informer la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique,
- ◆ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES

Débats d'Orientations Budgétaires 2021 et Rapports d'Orientations Budgétaires des Budget "Ville" et Budgets annexes "Assainissement"

18_04032020_711

Exposé : Rapporteur Jean BARREAU

Les Débats d'Orientations Budgétaires (DOB) prévu à l'article L.2312-1 du CGCT doivent désormais faire l'objet d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) prévu par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Vous trouverez en pièces jointes les documents suivants :

Pour le budget "Ville"

- le projet de budget primitif 2021 en fonctionnement comprenant chapitre par chapitre le réalisé 2020 et sa comparaison avec le CA 2019, un projet de budget primitif 2021 et sa comparaison avec le budget total 2020.
- le document sur l'investissement reprenant les écritures du CA 2020 et une proposition de budget primitif 2021 dans laquelle les fiches investissements ont été reprises (il conviendra de discuter l'intérêt de chaque projet).
- les tableaux concernant l'encours de la dette
- un plan pluriannuel d'investissement pour les années 2021-2026 et une perspective générale sur le mandat suivant avec les conséquences sur l'épargne brute, l'épargne nette et le ratio de capacité de désendettement.

Le plan pluriannuel a lui aussi repris les fiches investissements présentées par les élus chargés des Commissions.

Le plan pluriannuel ne prévoit pas pour l'instant d'augmenter les taux d'imposition sur 2021.

Il est précisé qu'à ce jour toutes les dotations ne sont pas encore connues des services.

Pour les budgets annexes "Assainissement"

- les réalisés 2020 et les projets de budgets primitifs 2021 en exploitation et en investissement
- les tableaux concernant l'encours de la dette sur les budgets annexes d'assainissement (commune déléguée de Machecoul et commune déléguée de Saint-Même le Tenu).

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des orientations budgétaires pour l'année 2021.

Débat :

Jean BARREAU : Pour le fonctionnement, sur les charges à caractères générales, 30% en gestion des services, 56% en charge de personnel et 14% en autres charges de gestion courante (soutien aux associations...). Une enveloppe « Covid » de 20 000 euros.

Sandrine JOUBERT : Aurons-nous le rapport d'exploitation budgétaire avec toutes les explications ? Car nous voyons qu'il y a des augmentations de 35% et si nous avons ce rapport, cela nous permettrait de les lire et de ne pas avoir, ce soir, toutes les explications une par une. Comme nous avons eu à la Communauté de Communes.

Jean BARREAU : Cela figure dans le compte-rendu des commissions "Finances" dont tout le monde en a été destinataire.

Bruno EZEQUEL : Le rapport que nous avons n'est pas détaillé. Nous n'avons pas de vue sur le long terme. Normalement, vous devez présenter un ROB avec les détails.

Jean BARREAU : A la fin, il y a une projection du plan pluriannuel.

Bruno EZEQUEL : Le ROB est plus littéraire, il est là pour nous expliquer les choses mais là nous n'avons que des chiffres. J'ai toujours l'impression d'être dans le DOB et non d'avoir un rapport.

Jean BARREAU : Le ROB sera le résultat du DOB. Il faut en débattre avant de rendre un rapport.

Bruno EZEQUEL : Normalement, nous devons le recevoir cinq jours avant mais, pour ma part, je n'ai reçu que le DOB. Ce ROB doit nous donner les orientations que l'ont fait d'année en année mais là nous n'avons pas les détails.

Jean BARREAU : Il y a des documents qui vont ont été transmis qui font état de la dette.

Bruno EZEQUEL : Oui mais les chiffres ne nous parlent pas, il nous faut des détails.

Jean BARREAU : Nous ne pouvons pas vous donner les détails de ce que nous ferons en 2025.

Sandrine JOUBERT : C'est beaucoup plus simple, il s'agit d'avoir des explications quand il y a de fortes augmentations ou des baisses, exactement ce que nous avons eu à la Communauté

de Communes avant le Débat d'Orientation Budgétaire. Je viens de vérifier, le rapport n'est pas dans le compte-rendu de la dernière commission et c'est difficile de se prononcer à mon avis sur des chiffres sur lesquels nous n'avons pas de contenu. Est-ce qu'il serait possible de le faire suite à cette séance ?

Jean BARREAU : Pour ce soir, cela va être difficile vous comprenez bien mais nous pouvons le rédiger dans la semaine.

Sandrine JOUBERT : Jean-Michel SCHMITT nous a présenté des tableaux avec quelques explications notamment pour les augmentations importantes. Là nous voyons une augmentation de 35 %, nous en avons parlé en commission "Finances", il faut des explications pour l'ensemble du conseil.

M. LE MAIRE : A l'avenir, nous essaierons de vous faire parvenir des explications écrites qui apparaîtront sur les documents de manière à éviter ce genre de questionnements.

Reprise des explications des documents par Jean BARREAU.

M. LE MAIRE : Aujourd'hui, la Communauté de Communes intervient et prend en charge l'entretien des espaces verts, sans que ces prestations soient refacturées aux communes concernées. Or, il ne s'agit pas d'une compétence intercommunale, donc théoriquement, le coût devrait être refacturé à la commune. Ce sujet, de longue date, fait beaucoup débat. Dans un souci d'équité et afin de redonner à l'Intercommunalité des capacités d'investissement, nous nous sommes mis d'accord avec les autres communes pour que progressivement, ce service espaces verts, soit refacturé aux communes.

Jean BARREAU : Je passe aux charges de personnel où il y a une augmentation sensible. Il est question de recruter un Manager de Ville. Il y a également une réflexion en cours sur l'utilisation de la station biométrique (traitement des passeports et cartes d'identité) qui est sous-employée. La Préfecture nous en fait souvent la remarque.

Nous nous interrogeons également sur le recrutement d'un deuxième policier municipal ou d'un ASVP. Tout cela est en réflexion et intégré. Par ailleurs, la Mairie ne dispose pas de moyens humains suffisants pour mener certains projets, notamment ceux liés à la participation citoyenne.

Enfin, lorsque des agents sont en arrêts maladie, la commune fait appel au Centre de Gestion pour des missions de remplacement. Or, la commune paye le Centre de Gestion et continue à rémunérer les agents absents.

M. LE MAIRE : Ce dernier point est en cours de réflexion. Aujourd'hui, la commune assure elle-même le risque (auto-assurance). Il faut se réinterroger : est-ce la bonne manière de faire ? En effet, l'auto-assurance fonctionne bien lorsqu'il y a peu ou pas d'accidents. La question est donc de savoir si la commune continue à prendre en charge les risques ou si elle fait appel à une société d'assurance.

Voici quelques précisions suite à l'intervention de Jean BARREAU :

- services à la population, le renforcement des effectifs sollicité a pour objectif d'augmenter l'amplitude horaire de la station biométrique,
- police municipale, il s'agit de lutter contre l'insécurité et les incivilités,
- manager de commerces, le soutien aux commerces, l'attractivité du centre-ville et le dialogue citoyen (nécessité d'animer ce travail).

Jean BARREAU : Pour les recettes, nous avons été très prudents sachant qu'à ce jour, nous n'avons pas reçu les bases fiscales d'imposition des services fiscaux. Il est donc difficile de se

projeter davantage. Nous n'avons pas non plus de notification de la part de l'Etat concernant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Pour mémoire, elle représentait, l'année dernière, 41 % de nos recettes. Nous espérons que ni l'un ni l'autre ne vont repartir à la baisse et il n'est pas raisonnable d'espérer une augmentation substantielle. C'est pour cela qu'au niveau des recettes, c'est le statut quo.

M. LE MAIRE : Le Conseil Municipal délibèrera sur les taux d'imposition, ces taux s'appliquent sur des bases définies par l'État (Ministère des Finances). Nous pouvons donc moduler les taux, mais nous n'avons pas la maîtrise des bases sur lesquelles ces taux seront appliqués. Ces bases sont fixées par le Ministère des Finances et passent ensuite devant la Commission des Impôts Directs qui définit si oui ou non il y a lieu de modifier la marge. Donc nous ne sommes pas maître de cette partie de nos recettes.

Jean, peux-tu faire un commentaire sur l'excédent de fonctionnement sur les quelques dernières années et voir comment il évolue.

Jean BARREAU : L'excédent de fonctionnement s'élevait :

- en 2019 à - 2 158 000 €
- en 2020 à - 1 623 000 €
- en 2021 à - 3 462 000 €

L'excédent dépend des besoins de financement que l'on a en face, ce n'est pas forcément significatif.

M. LE MAIRE : Depuis un certain nombre d'années, l'exécution du fonctionnement de la commune, des frais de fonctionnement général excédents qui permettent de financer les projets. En 2019, l'excédent de fonctionnement était de 2 100 000 euros, ce qui est une belle somme. La commune est performante sur ce plan par rapport à la moyenne de la Strat qui est à 150 euros par habitant. Et donc la commune a les moyens d'investir et de monter des projets.

Jean BARREAU : Nous allons passer à l'investissement. Présentation du budget prévisionnel 2021 (cf. tableau). Je laisse la parole à chaque adjoint pour expliquer ces chiffres.

Laura GLASS : Pour la démarche participative, la plus grande partie de ce budget est consacrée à la stratégie de développement, projet que nous avons démarré tous ensemble le 23 janvier avec nos prestataires. Le coût de ces prestations se retrouve dans le volet "subventions". La somme de 100 000 euros est destinée à l'élaboration de la stratégie de développement, ce montant est pris en charge par l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêts). La somme de 20 000 euros est affectée à la redynamisation du centre-ville et au volet participatif avec les habitants et le reste étant de la prévision. Nous espérons, d'ici un mois ou deux, pouvoir démarrer nos projets avec les habitants et donc disposer des budgets pour démarrer les études. Suite aux premières réflexions menées avec les groupes, il s'agirait, par exemple, de lancer des études pour la Maison des Jeunes. Et pour finir, le budget pour l'organisation de la journée citoyenne comprend le petit matériel et les moments de convivialité. En raison du contexte sanitaire, cet évènement se déroulera plus tard dans l'année.

Bruno EZEQUEL : J'aimerais comprendre pourquoi vous avez 145 000 euros et après 135 000 € par an. Comment est-il possible de dépenser 100 000 euros dans l'élaboration de la stratégie de développement ? Les sommes me paraissent faramineuses.

Laura GLASS : Effectivement, la somme la plus importante est 100 000 euros. La stratégie de développement va durer plusieurs mois, il y a des prestataires (LAD, l'Auran, ...) qui préparent cette stratégie en amont. C'est un investissement énorme en termes de prestations et d'études

puisque l'on considère qu'avant de réaliser des projets, il faut tout d'abord avoir une stratégie cohérente. C'est de la prestation, de la réflexion, des statistiques, des propositions pour qu'à la fin nous ayons des fiches "Actions" concrètes. C'est une vision sur 10 ans de notre développement. Ce travail se réalisera sur 18 mois en espérant que la crise sanitaire ne nous retarde pas.

Bruno EZEQUEL : Ce qui me surprend, c'est que vous mettez 100 000 euros tous les ans rien que pour ça, c'est-à-dire pour les bureaux d'études.

Laur GLASS : Non c'est uniquement pour 2021.

Bruno EZEQUEL : Mais il est indiqué 135 000 euros pour 2022 alors j'aimerais savoir à quoi cela correspond ?

Jean BARREAU : Je comptais finir mon exposé sur la PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements).

La PPI permet de lister les projets que la municipalité a décidé d'engager pour les 5 années à venir et de connaître les impacts financiers, sachant que l'on part d'une situation qui est très saine. L'objectif est notamment de déterminer la capacité de désendettement de la commune en 2026. Ce ratio permet de connaître le nombre d'années nécessaires pour rembourser toute notre dette sans investir. Il s'élève à 3,45 années. La moyenne nationale pour des communes de mêmes strates est de 8 ans.

La PPI est par nature évolutive, elle est actualisée et ajustée en fonction des évolutions notamment économiques. J'ai établi la PPI en fonction des éléments dont je disposais actuellement, à savoir que l'État reprend actuellement la taxe d'habitation et que les dotations ne vont certainement pas augmentées. Dans six mois, si vous le souhaitez, la PPI pourra être de nouveau présentée et elle sera en partie fausse.

Sandrine JOUBERT : Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait qu'elle sera fausse dans six mois et tous les six mois elle sera fausse. Ceci dit, elle doit permettre de se projeter un minimum et là la question portait sur la participation citoyenne. Nous voyons qu'elle représente cette année 145 000 euros. Pour être dans le métier, 100 000 euros est un montant très important pour une ville comme Machecoul Saint-Même. Je pense que nous sommes en haut du plafond. Après, à quoi correspondent les 135 000 tous les ans ? Et normalement, cette PPI doit être accompagnée d'une feuille de route qui indique les projets et le cadencement dans le mandat. Nous avons eu une petite formation au début du mandat où effectivement cela a été rappelé. Même si on ne peut pas tout prévoir, je suis d'accord.

Laura GLASS : Je voudrais juste préciser que sur les 145 000 euros de la démarche participative, la partie sur la stratégie de développement est quasiment entièrement subventionnée donc ce ne sont pas des montants qui sortent de notre budget. Au niveau des finances, nous montrons ce qui rentre et ce qui sort. Mais déjà avec l'AMI c'est financé à hauteur de 40 %. Il y a des feuilles de route de faites, des projets qui sont faits.

Jean BARREAU : Je suis parti sur des investissements à hauteur de 2 500 000 euros. L'expérience prouve qu'à Machecoul-Saint-Même, lorsqu'on réalise des investissements entre 2 millions et 2,5 millions tous les ans, c'est déjà pas mal. A partir de 2023, l'important est de regarder les 2 500 000 euros. Après, je suis incapable de dire si en 2023, les opérations de Richebourg ou du Quartier des Bancs seront terminées. J'espère que nous aurons fini avant, je ne sais pas. Pour moi, ces 2 500 000 sont à prendre au global. En 2021 et en 2022, nous savons où nous allons mais après, je n'ai pas de boule de cristal et je ne lis pas dans le marc de café.

M. LE MAIRE : Je vais faire un peu d'histoire récente. Certaines personnes qui sont autour de la table ce soir, ont voté la renonciation de la ZAC des Prés Neufs, il y a deux ou trois ans. Vous a-t-on annoncé à l'époque ce que cela allait coûter à la commune ? Je ne crois pas. Cette décision va coûter 600 000 euros à la commune et cela n'a jamais été mis autour de la table lorsque vous avez voté cela. Et pourtant, les gens qui ont porté cette décision connaissaient parfaitement cette réalité économique. Donc nous ne sommes pas parfaits, nous avons encore des tas de progrès à faire, nous avons cette volonté d'être transparents et de montrer les chiffres. Nous pouvons nous tromper, nous pouvons faire des erreurs et j'espère que vous nous le pardonneriez mais en tout cas nous avons la volonté d'être clairs et de vous montrer les choses telles qu'elles sont et de ne pas cacher les décisions que l'on vous fait voter. J'apprécie que vous nous chatouilliez un peu sur des sujets où l'on pourrait faire mieux, c'est normal vous êtes là pour cela et c'est très bien. J'encourage tout le monde à le faire y compris les élus de la majorité. Mais je voulais rappeler que nous arrivons d'une période où les choses n'étaient pas forcément transparentes.

Bruno EZEQUEL : Je ne suis pas là pour vous chatouiller, je suis là simplement pour vous demander des détails et je pense que le ROB était là pour avoir ces détails. Concernant les 600 000 euros, toutes les municipalités ont des lacunes et je pense que l'ancienne municipalité a payé cette somme pour économiser plusieurs millions.

M. LE MAIRE : Nous ne les avons pas encore payés mais d'accord.

Valérie TRICHET-MIGNE : Nous avons mis en avant le dialogue citoyen dans la campagne. Je pense que l'on a voté, il n'y a pas si longtemps que ça, un plan de rencontre des citoyens, de formation des élus. Il y avait tout un programme, ce programme s'appuie sur des interventions de professionnels. Nous ne pouvons pas bricoler. Si nous voulons réussir un dialogue citoyen, il va falloir communiquer, créer de l'enthousiasme et nous ne pouvons pas le faire avec des petits moyens. J'ai déjà plusieurs demandes de citoyens et nous voyons bien que nous n'avons pas forcément bien budgétisé cette ligne et c'est dommage puisque c'est vraiment sur la bonne dynamique.

Hervé de VILLEPIN : La journée citoyenne c'est du fonctionnement, ce n'est pas de l'investissement. Pour moi, cela passe dans le budget du fonctionnement.

Jean BARREAU : Il y a eu une volonté de l'afficher tel quel en investissement, nous verrons à l'usage. L'important était de l'afficher. Cela figure pour l'instant en investissement. Peut-être que certains projets iront en investissement, nous verrons. J'ose espérer que nous n'allons pas débattre sur les 4 000 euros de la journée citoyenne car cela risque de prendre beaucoup de temps.

Sandrine JOUBERT : J'aimerais revenir sur les 135 000 euros qui reviennent tous les ans. Est-ce que c'est quelque chose où il y a des projets derrière, est-ce que c'est quelque chose de très hypothétique que nous avons mis comme ça ou cela correspond-il vraiment à un chiffre ?

M. LE MAIRE : Il n'y a aucun engagement ferme sur ces 135 000 euros. Un budget sert à faire des prévisions et à mesurer les écarts. C'est juste une projection.

Jean BARREAU : L'importance du tableau qui est sous vos yeux, ce sont les 3.45 années. Ce qui m'importait était de ne pas mettre la commune dans le rouge à la fin de la mandature.

M. LE MAIRE : Tout n'est pas écrit. Nous nous projetons et nous regardons quelle est notre capacité à investir pour développer la commune et dans quelle mesure nous sommes

raisonnables ou pas. Ce que l'on constate c'est que la capacité de notre commune est importante et donc nous pouvons mener ces projets sans mettre la commune en situation difficile sur le plan de l'endettement puisque dans cette hypothèse là nous restons en dessous des quatre années de taux de remboursement de la dette, là où la norme est à sept. Donc nous pouvons mener des projets ambitieux pour la commune.

Pierre SOULAS : Au niveau du pôle Enfance, nous avons un budget de 67 000 euros pour des travaux sur la façade sud et un budget de 22 000 euros pour le véhicule qui montre des signes de fatigue. Il y aura également des aménagements de bureaux et de salles. Le projet de la maison de l'enfance a été arrêté pour le moment, il sera revu plus tard. Pour l'école Cousteau, il y a un budget de 200 797 euros. La rénovation et l'amélioration énergétique pour un montant de 160 000 euros. La rénovation des façades extérieures de l'école Cousteau à hauteur de 20 000 euros. Avec un investissement certainement en 2022 aux alentours de 191 000 euros. L'amélioration des salles de classes et également un investissement dans le domaine de l'informatique avec le plan "France Relance". 3 000 euros sont prévus pour des jeux au centre de loisirs et à l'animation jeunesse. 170 000 euros sont prévus pour le restaurant scolaire Cousteau et la Genette pour la mise en conformité des cuisines de Cousteau (108 000 euros) et une étude acoustique pour la Genette (50 000 euros). 12 000 euros pour le four du restaurant scolaire de Cousteau. 4 790 euros pour du matériel pédagogique. 2 000 euros pour des petites fournitures. Pour un montant global de 447 837 euros.

Yannick LE BLEIS : La somme la plus importante de 1 400 000 euros est pour la réalisation de l'école de musique et de danse. La somme pour la Corderie a été reconduite de l'année précédente. Nous avons des problèmes d'étanchéité des bâtiments donc nous avons voulu mettre hors d'eau et hors d'air les Calvairiennes qui se dégrade énormément. Nous avons beaucoup de problèmes de sécurité et d'étanchéité sur les églises de Machecoul et de Saint-Même. Nous remettons les mêmes clés pour les bâtiments de Machecoul et de Saint-Même. Des budgets sont prévus pour l'association Rais Créations si celle-ci jouera à l'Abbaye de la Chaume, il y aura quelques travaux en électricité, en renforcement de réseaux et en accès au lieu à prévoir.

Bruno EZEQUEL : J'ai une question pour Yannick puisqu'il y a un ou deux ans, il disait qu'une école de musique intercommunale devait être financée par l'intercommunalité donc je suis très surpris de voir l'école de musique au budget de la commune. Des élus de la majorité aujourd'hui s'étaient battus pour que l'école de musique soit financée par l'intercommunalité alors pourquoi ce revirement ?

M. LE MAIRE : Nous sommes arrivés à la même conclusion que l'équipe précédente mais pour des raisons différentes. L'école de musique devait se faire dans la longère de la minoterie et il était important que cela soit financée par la commune puisque c'était patrimonial. Notre souhait est de réaliser ce projet au presbytère non pas parce que c'est patrimonial mais pour aller plus vite puisque la commune de Machecoul-Saint-Même a les moyens de le faire ce que la Communauté de Communes n'a pas pour l'instant. Cela sera neutre financièrement puisque nous conviendrons avec la Communauté de Communes d'un loyer qui permettra de couvrir cet investissement pour la partie qui concerne les compétences de la Communauté de Communes. Il s'agit de savoir qui finance à l'instant "T" sachant qu'au final la compétence de la musique est intercommunale, cela sera payé par l'intercommunalité non pas sous forme de l'investissement mais sous forme d'un loyer.

Bruno EZEQUEL : C'est ce que je voulais entendre puisque vous arrivez au même point que la municipalité d'avant.

M. LE MAIRE : Tout à fait, nous n'avons pas rejeté tout ce qui avait été fait auparavant. J'en veux pour preuve que l'on fait une présentation du budget qui est la même que ce qui se faisait dans les mandats précédents. Effectivement il y a des choses que l'on maintient et d'autres non.

Hervé de VILLEPIN : Nous avons oublié d'y inscrire un sujet qui est récurrent depuis quelques années, ce sont les toilettes publiques.

M. LE MAIRE : Cela n'est pas oublié c'est une priorité absolue. Puisque la commune est très mal équipée en toilettes publiques.

Bruno EZEQUEL : Comme l'école de musique est intercommunale depuis à peu près deux ans, je voulais savoir s'il y avait un échange sur les tenants des fluides ou de la location vis-à-vis de l'intercommunalité. Si l'intercommunalité rémunère la ville puisque c'est un bâtiment municipal. Est-ce qu'il y a un "deal" comme quoi l'école de musique de l'intercommunalité payait une location à la municipalité ?

M. LE MAIRE : Pour l'instant je ne m'en suis pas occupé, pas plus que l'équipe précédente d'ailleurs. Pour l'instant c'est toujours la mairie qui paye le chauffage et l'électricité de l'école de musique alors que ces charges devraient être réglées par l'EPCI. La municipalité précédente n'avait pas eu le temps de mener ce dossier à son terme, nous n'en avons pas eu le temps non plus.

Bruno EZEQUEL : C'était l'intention de l'ancienne municipalité.

M. LE MAIRE : Je partage l'intention.

Laurence FLEURY : Concernant le CCAS, j'ai estimé qu'il fallait équiper les personnes d'informatique moderne, d'équipements, de casque pour que, quand elle se déplace dans les bureaux, elles évitent d'avoir un fil à tirer partout. Il y a des petits travaux de réfection à faire, le local du routard et les logements d'urgence à refaire puisqu'ils ont été laissés à l'abandon. Pour un budget total de 63 000 euros.

Yves BATARD : Rien de nouveau pour l'environnement, c'est la continuité de ce qu'avait mis en place l'équipe. Il est prévu de petites plantations autour du Grand Etang, la remise à plat au niveau des espaces verts au regard de l'intercommunalité, l'aménagement de la place du Bocage (bientôt terminé), l'aménagement des jeux du Grand Etang. Et enfin, la protection contre les inondations notamment à la Cantinière et la Cailletelle ; une première étude un peu globale a été réalisée et a fourni quelques indications et indicateurs. Malheureusement, nous sommes obligés de faire une seconde étude pour travailler tout ce qui est autour des eaux pluviales à la Cantinière, pour un montant global de 540 000 euros.

Valérie TRICHET-MIGNE : Des reliquats sont prévus pour finaliser les projets initiés par la précédente municipalité, à savoir pour le Boulodrome et la salle multisports avec un budget pour démolir le pavillon avicole et réhabiliter le mur mitoyen avec l'espace de stockage. Le changement d'éclairage dans la salle des Redoux par des leds. Pour le Grand Etang, nous avons provisionné une somme pour changer le parcours sportif et également pour l'installation de parcours permanents d'orientations (un au Grand Etang et un à la Rabine). C'est un projet qui est mené avec les enseignants d'EPS et l'animation sportive départementale. Et nous aimerions mener au Grand Etang une action au niveau de l'environnement, des questions qui soient liées au parcours et à la spécificité de ce site qui est une ancienne carrière. Ensuite, nous avons des réhabilitations de salles comme la salle des Loges où la toiture va être remise en état et permettre de faire des économies d'énergie. Également l'installation d'agrès pour faire

de la gymnastique (budget de 375 000 euros). Et comme beaucoup d'endroits, nous avons des problèmes d'étanchéité des toitures dont celle du Falleron et un budget est prévu en ce sens.

M. LE MAIRE : Beaucoup de remise en état du patrimoine bâti de la commune. Il y a beaucoup de travaux à faire, des problèmes d'étanchéité, d'isolation et puis la finalité des salles de sports et du boulodrome qui ont été lancés il y a deux ans.

Richard LAIDIN : Je suis étonné de ne pas voir la réfection de la salle Saint-Maxime à Saint-Même, il y avait un budget de 200 000 euros qui n'apparaît pas. Le projet est-il arrêté ou laissez-vous Saint-Même de côté ?

Valérie TRICHET-MIGNE : Non il n'est pas question de laisser Saint-Même de côté.

Richard LAIDIN : Nous avons fait des études, il y avait eu des présentations d'associations.

Valérie TRICHET-MIGNE : Nous sommes bien repartis des études réalisées avec les trois propositions mais elles ne sont pas satisfaisantes. En commission, nous avons choisi une des trois propositions mais des critiques sont restées. Je suis retournée sur place et vraiment il y a mieux à faire et j'aimerais rencontrer l'association de basket qui l'utilise beaucoup pour rediscuter de tout cela. Le principal est qu'ils soient au sec et nous ne pouvons pas faire tous les projets la même année.

Yves MAUBOUSSIN : Est-il normal que le public passe par la salle si jamais il y a un match de handball ?

Richard LAIDIN : Justement, il était prévu de tout revoir et d'aménager pour faire en sorte que le public ait un autre accès qui ne passe pas le long des bancs des joueurs.

Yves MAUBOUSSIN : Cela a été étudié pour le basket mais nous pouvons supposer que dans les années à venir, il pourrait y avoir du handball et là le public ne pouvait pas passer et était obligé de passer sur le terrain.

Valérie TRICHET-MIGNE : Nous avons bien regardé les plans qui ont été proposés et c'est bien parce qu'ils n'étaient pas satisfaisants à 100 %.

M. LE MAIRE : Je vais mettre un terme à ce débat, vous pourrez en débattre en Commission "Sports" et regarder tout cela dans le détail.

Richard LAIDIN : Pouvons-nous avoir le découpage des sommes de 375 000 euros. Qu'est-ce qui est alloué pour la toiture, pour les agrès ?

Valérie TRICHET-MIGNE : Nous avons 175 000 euros pour les agrès de la gym et 200 000 euros de toiture avec désamiantage.

Jean BARREAU : Pour les investissements généraux, il y a une remise à niveau des logiciels "métiers" dans la mairie à faire. Certains logiciels sont obsolètes ou pas vraiment performants. Il y a également quelques serveurs à racheter, des copieurs et un véhicule électrique. Il faut donner les moyens aux agents de bien travailler.

Sandrine JOUBERT : Sur la partie informatique, y a-t-il un changement de mode ? Est-ce que l'on passe sur le Cloud, est-ce que l'on reste sur des licences ou est-ce que l'on passe sur des abonnements au service ? Car sur le plan pluriannuel, cela va avoir des conséquences.

Jean BARREAU : Plutôt que d'acheter des licences qui elles sont en section d'investissement, là nous payons un "loyer" pour être hébergé chez un hébergeur. Donc, a priori, nous nous dirigerons plutôt vers des solutions hébergées. C'est ce qui explique aussi, en partie, l'augmentation au chapitre 011.

M. LE MAIRE : En urbanisme, nous avons inscrit 300 000 euros en 2021 pour la réhabilitation de la maison Finez pour laquelle nous avons obtenu un financement DSIL (dotation de soutien aux investissements locaux) de la Préfecture. Un projet qui avait été commencé non pas par l'équipe précédente mais celle d'avant, projet qui n'avait pas été mené à bien mais que nous souhaitons relancer.

Une inscription budgétaire a été faite pour la restauration de l'ancien couvent des Calvairiennes et les deux églises pour un montant de 85 000 euros.

Un budget significatif en assistance à maîtrise d'ouvrage sur la révision du PLU. Nos PLU (Machecoul et Saint-Même) datent de 2007, ils sont obsolètes et constituent un obstacle majeur au développement de notre offre de logements. Cela sera le gros sujet de ce début de mandat, qui va nous prendre environ trois ans si tout se passe bien pour redéfinir le plan local d'urbanisme. Cela permettra ensuite de mener des projets car aujourd'hui, nous sommes un peu bloqués. Les zones, censées être à urbaniser en 2007, sont redevenues des zones agricoles faute qu'il se soit passé quelque chose dessus. Notre capacité aujourd'hui à faire du logement est extrêmement contrainte du fait de cette obsolescence. Cette révision du PLU est notre priorité absolue, elle va faire l'objet d'investissements financiers, en assistance et en temps pour les élus comme pour les agents.

Sandrine JOUBERT : Les 75 000 euros sont pour l'ensemble des frais d'études du PLU ou c'est quelque chose qui va se répéter pendant 3 à 5 ans le temps de mise en place du PLU ?

M. LE MAIRE : Je ne peux pas répondre aujourd'hui. Ce qui est sûr, c'est que nous allons avoir besoin des services d'un bureau d'études, d'un certain nombre d'organismes en assistance et maîtrise d'ouvrages. C'est un dossier lourd. Aujourd'hui, nous avons placé 75 000 euros en investissement mais nous savons que la révision d'un PLU est un investissement lourd sur plusieurs années.

La troisième tranche du quartier Richebourg devrait être mise en vente à la fin de cette année. Ce qui fait qu'en 2022, il faudra solder le compte de Richebourg. Je rappelle que la ZAC de Richebourg intégrait aussi tout ce qui est derrière la Croix Verte, toute cette zone fait partie d'une seule ZAC. Il faudra solder les comptes avec l'opérateur qui est la SELA et aujourd'hui le solde de tout compte est estimé aux environs de 400 000 euros.

Il y a également une provision pour les acquisitions immobilières puisque nous n'allons pas pouvoir faire de lotissements en campagne, il va falloir construire sur la ville ce qui passe forcément par des acquisitions foncières plus coûteuses qu'un terrain agricole. Nous avons donc prévu de faire quelques achats, quelques préemptions là où il y aura un intérêt pour la densification de la ville.

300 000 euros sont prévus en voirie notamment pour l'aménagement de la route de Bouin, projet qui n'est pas encore arrêté.

Nous allons installer des toilettes automatiques qui auront le mérite de rester propres, ce qui n'est pas le cas des toilettes actuelles.

Un budget de 20 000 euros pour les vélos en ville dans l'idée de favoriser les déplacements à vélos, de proposer à nos concitoyens des endroits pour parquer et sécuriser leur vélo. Cela fait l'objet d'un groupe de travail.

200 000 euros pour l'éclairage public. C'est probablement une somme que nous dépenserons tous les ans pendant un certain nombre d'années pour se remettre à niveau. Le SYDELA nous indiquait que le remplacement actuel du parc d'éclairage public par des leds permettrait d'économiser 50 000 euros d'électricité par an. Pour les économiser, il faut investir.

Démolition de l'école Notre-Dame sur le programme Vilogia. Il s'agit de prévisions, compte-tenu que le projet Vilogia est aujourd'hui à l'arrêt faute d'avoir pu obtenir l'autorisation des Bâtiments de France de procéder à la mise en œuvre du permis de construire signé par l'adjointe à l'urbanisme de l'époque. Donc nous sommes encore à travailler avec les Bâtiments de France, avec les promoteurs et probablement, le projet, s'il est mené à bien, ne sera pas aussi équilibré que le projet initial.

Provision également de 300 000 euros pour le quartier des Bancs. Des réunions de travail sont programmées avec l'opérateur qui pourra nous en dire plus dans quelques temps. C'est une somme qui a été mise par précaution pour équilibrer le compte sans qu'elle soit assise sur une analyse particulière.

Sandrine JOUBERT : Il y a une démarche participative qui est engagée et qui va donner lieu à des projets, où sont les enveloppes budgétaires pour ces projets ? Est-ce que l'on a déjà une idée de taille d'enveloppe que s'est laissée la mairie pour agir ?

Laura GLASS : L'idée d'un projet participatif est que l'on ne démarre pas le projet avec l'objectif déjà en vue sinon ce n'est pas un projet participatif et ce n'est pas de la co-construction. Je prends l'exemple de la maison des jeunes, plutôt que de dire le projet est une maison des jeunes, on a un budget et on amène les jeunes pour leur dire que nous faisons une maison des jeunes, êtes-vous d'accord ? Le but est de construire un projet ensemble, définir les besoins et les attentes ? Nous démarrons sans préjugés, sans a priori et on construit le projet ensemble. Nous prévoyons les études mais nous ne prévoyons pas, à l'avance, les projets qui seront réalisés dans cinq ans.

Sandrine JOUBERT : Il y a plusieurs méthodes à la démarche participative, c'est quelque chose qui est répandu aujourd'hui. Il y a aussi le fait de mettre en place des enveloppes pour pouvoir justement se projeter dans l'avenir. Cela ne dit pas que l'on décide ce qu'il va y avoir dans les enveloppes mais on décide d'une taille d'enveloppe raisonnable et raisonnée pour ne pas que les habitants partent dans tous les sens en sachant ce qui est raisonnable ou pas.

Laura GLASS : Il n'est pas question de partir dans tous les sens et c'est pour cela qu'il y a un budget de 135 000 euros prévu chaque année.

M. LE MAIRE : J'ajoute que pour "les vélos en ville" qui fait l'objet d'un groupe "projet", nous avons mis 20 000 euros de précaution. Quand les choses sont mesurables et que nous avons une idée de ce que cela peut être, nous les mettons dans le budget.

Bruno EZEQUEL : Je voudrais revenir sur la démarche participative. Les 100 000 euros ne sont pas de l'investissement, c'est plus du fonctionnement ?

Jean BARREAU : Cela dépend ce qu'il y aura dedans. Peut-être qu'il y aura une partie en fonctionnement mais si nous pouvons passer certaines études en investissement parce que derrière cela débouche sur quelque chose de concret, évidemment que nous le ferons. La règle est de faire passer le maximum de choses en investissement mais l'exercice a ses limites. Je prends l'exemple du vélo, une étude sur le mode de déplacements doux débouche normalement sur des travaux. Cela ne sera pas forcément le cas pour tous les projets.

Pour conclure sur ce budget, l'idée est de ne pas faire appel à l'emprunt en 2021, vraisemblablement pas en 2022 non plus, de ne pas augmenter la fiscalité pour la part communale.

Sandrine JOUBERT : Serait-il possible de revenir sur les plus gros montants rapidement, que tout le monde en ait connaissance ?

Jean BARREAU : Pour 2021, nous prenons les montants qui vous ont été montrés précédemment. Ensuite, pour 2022, j'ai tenu compte de ce qui était dans les " tiroirs ". La conclusion est de tenir en 2021 et en 2022 sans recourir aux emprunts. Pour 2023 à 2026, nous sommes sur un montant prévisionnel global d'investissement, tout programme confondu, de 2 500 000 euros.

Sandrine JOUBERT : Nous voyons que sur les budgets d'investissement, nous sommes à 5 900 000 € avec l'école de musique, après on descend à 3 900 000 € et à 2 500 000 €. Combien pense-t-on dépenser de la part du budget 2021, comme on voit que c'est deux fois le montant, nous ne sommes pas en capacité de tout faire en 2021 ?

Jean BARREAU : Nous ne ferons pas tout en 2021 mais 2 000 000 € et 2 500 000 € c'est la moyenne sur l'exercice précédent. Pour votre information, le budget primitif de l'année dernière était plus ambitieux que ça. En revanche, il faut présenter un budget à l'équilibre. C'est pour cela que nous avons inscrit beaucoup et que nous ferons tout ce que nous pourrons.

M. LE MAIRE : Les élections ont permis à chaque équipe d'imaginer quel pourrait-être leur projet sur six ans. Ensuite, quand on arrive au pouvoir, il faut transformer ses idées en véritable projet, cela nécessite des moyens financiers et humains. Nous sommes arrivés sur une commune où l'agent en charge de l'urbanisme partait à la retraite et qui n'était pas remplacé. Aujourd'hui, nous reconstituons l'équipe et nous la remettons en ordre de marche de manière à pouvoir mener les projets. Donc aujourd'hui, nous n'avons pas de vision précise et claire de ce que nous pourrons faire dans les cinq ans à venir. Ce qui est sûr c'est que ça passe d'abord par la révision du PLU qui est un sujet extrêmement lourd. La révision du PLU permettra d'avoir une vision à long terme sur le devenir de la commune, c'est la priorité absolue en termes d'aménagements.

ASSAINISSEMENT : Présentation Jean BARREAU

Antoine MICHAUD : Nous avons deux budgets assainissement différents, n'est-il pas envisageable de les regrouper à termes ?

M. LE MAIRE : C'est envisageable et envisagé oui.

Jean BARREAU : Si nous pouvons le faire dans l'année, nous le ferons.

Bruno EZEQUEL : Sur le Bois Grassin, vous envisagez une enveloppe de 70 000 euros pour relier les maisons au réseau ? Suite à une maison que nous avons vendu 72 000 euros. Cela veut dire que c'était la mairie qui s'était engagée à amener ce réseau ? C'était un " deal " avec l'acheteur ?

M. LE MAIRE : Non pas du tout. Simplement, c'était théoriquement possible de faire un SPANC, donc un système d'assainissement non collectif et il nous a semblé, compte-tenu que nous sommes très proches du Falleron, qu'il y a déjà quatre habitations qui sont sur des systèmes non collectifs, il valait mieux dépenser un peu plus d'argent pour raccorder toutes ces maisons, de manière à sécuriser et éviter que les effluents de ces stations, un jour d'inondation, n'aillent dans le Falleron. La vocation de la mairie n'est pas de gagner de l'argent et en l'occurrence, il me semble que d'avoir vendu un bâtiment qui tombait en ruine et que cette vente permette de financer la sécurisation des assainissements de quatre maisons, n'est pas une mauvaise opération. En tout cas je pense que nous nous en féliciterons sur le long terme.

Bruno EZEQUEL : Si nous n'avions pas vendu cette maison, nous n'aurions pas eu non plus ces dépenses.

M. LE MAIRE : Nous n'aurions pas pu sécuriser les autres habitations, si nous n'avions pas vendu la maison.

Bruno EZEQUEL : Cela a été le lien qui a suivi je pense.

M. LE MAIRE : Cela a été l'élément déclencheur oui.

Sandrine JOUBERT : Pouvons-nous rajouter au compte-rendu qu'un petit rapport sera envoyé ? C'est vraiment important pour garder une trace de tous les échanges que l'on a eu ce soir et pour justement faire des votes éclairés.

M. LE MAIRE : Le procès-verbal reprend l'ensemble des débats.

Sandrine JOUBERT : Le procès-verbal ne suffit pas. Le ROB est obligatoire depuis la loi NOTRe pour les communes de plus de 3 500 habitants. Nous ne l'avons pas ici, nous nous mettons hors la loi si nous ne le faisons pas.

M. LE MAIRE : Encore une fois nous sommes dans la pratique de l'équipe précédente et nous essaierons de faire mieux. C'est une mauvaise excuse, je le concède.

Jean BARREAU : Nous n'avons pas été hors la loi jusqu'à maintenant et, à priori, nous avons gardé la même forme de présentation donc je ne suis pas très inquiet.

M. LE MAIRE : Nous essaierons de faire quelque chose de plus parlant à l'avenir.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1,

VU la loi n° 92125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,

VU les rapports d'orientations budgétaires,

VU l'avis de la Commission "Finances" en date du 23 février 2021,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ◆ PREND ACTE des orientations budgétaires présentées et débattues pour l'année 2021 pour le budget "Ville" et les budgets annexes "Assainissement".

Modification du taux horaire des techniciens intermittents

19_04032021_718

Exposé : Rapporteur Jean BARREAU

Par délibération du 12 novembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager des techniciens intermittents pour le bon fonctionnement du théâtre de l'Espace de Retz, recrutés via le dispositif GUSO.

Ces intermittents sont rémunérés par la collectivité et le taux horaire appliqué à ce jour n'a pas évolué depuis janvier 2014. Il avait été fixé à 15,80 euros brut, soit 12 euros net de l'heure.

La Commission "Finances" du 27 janvier dernier a été sollicitée pour analyser et proposer un nouveau tarif horaire, sur la base de simulations liées à l'activité du théâtre et de taux appliqués à l'échelle régionale.

Au regard de ces éléments, la Commission propose au Conseil Municipal un taux horaire de 17,50 euros brut.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission "Finances", en date du 27 janvier 2021,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ◆ APPROUVE la modification du taux horaire des techniciens intermittents sur la base de 17,50 euros brut.

Convention de Financement – Participation aux dépenses de fonctionnement des services Accueil Périscolaire et Restauration Scolaire de l'école Saint-Honoré

20_04032021_718

Exposé : Rapporteur Jean BARREAU

L'école Saint-Honoré a conclu avec l'État un contrat d'association dans le cadre de l'application des articles L.442-5 et suivants, R.442-44 et suivants du Code de l'Éducation.

La convention de participation des dépenses de fonctionnement de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire de l'école Saint-Honoré, liant l'OGEC à la Ville de Machecoul-Saint-Même, est arrivée à échéance le 31 décembre 2020. Il convient donc de redéfinir les modalités de participation de la Ville à l'OGEC.

L'objet de la présente convention est de définir les conditions de participation aux dépenses de fonctionnement de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire de l'école Saint-Honoré pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

Le montant du forfait trimestriel par élève appliqué à chacun des services sera calculé pour la période dans les conditions de la convention arrivée à son terme fin 2020 (cf page 2).

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation,

VU le contrat d'association de l'école Saint-Honoré,

VU le projet de convention de participation aux dépenses de fonctionnement de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire de l'école Saint-Honoré,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants (*trois abstentions : Katia Gilet, Yves Mauboussin, Corinne Rousseau*) :

- ◆ APPROUVE le projet de convention de financement entre la Ville de Machecoul-Saint-Même et l'OGEC Saint-Honoré au titre de l'organisation des services d'accueil périscolaire et de restauration scolaire pour la période du 1^{er} janvier 2021 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021,
- ◆ MANDATE Monsieur le Maire, ou son représentant, en vue de la signature de cette convention et de manière générale, pour l'exécution de la présente délibération,
- ◆ DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la ville.

URBANISME

Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme – Commune déléguée de Saint-Même le Tenu

21_04032021_213

Exposé : Rapporteur M. le Maire

Une procédure de modification "simplifiée" du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U) de la commune déléguée de Saint Même le Tenu, approuvé le 27 mars 2007, a été engagée le 17/09/2020.

Cette modification simplifiée du Plan Local de l'Urbanisme a pour objectif l'identification aux documents graphiques du PLU de Saint Même le Tenu, de nouvelles possibilités de changement de destination d'anciens bâtiments agricoles localisés en zone agricole. Pour les bâtiments identifiés en zone A, le règlement écrit du PLU est également ajusté afin d'y admettre le changement de destination pour des tiers non agricoles de la même manière qu'en secteur Nr.

Le Conseil Municipal a, par délibération du 01/10/2020, fixé les modalités de mise à disposition du public du projet de modification qui s'est déroulée du 26/10/2020 au 26/11/2020.

Un avis administratif informant le public de la période et des modalités de mise à disposition a été inséré dans les journaux locaux Ouest France – Édition de la Loire Atlantique le 06/10/2020 et Le Courrier du Pays de Retz le 09/10/2020, et affiché en Mairie.

Suite à cette mise à disposition, deux observations écrites ont été prises en considération.

La première est positive sans remarque particulière.

La seconde observation fait état d'une demande d'identification d'un bâtiment supplémentaire pour en permettre son changement de destination. Ce bâtiment n'avait pas été retenu dans le projet de modification du PLU présenté au public, sa situation ne répondant pas aux critères définis pour retenir les possibilités de changement de destination : plus précisément, le bâtiment concerné inscrit dans un contexte fortement agricole, est localisé en contact direct avec des terres agricoles, sur un lieu-dit ne comprenant qu'une seule habitation. Admettre son changement de destination risquerait de porter préjudice aux conditions d'exploitation des terres périphériques et de compromettre l'activité agricole dans les abords du bâtiment (contrevenant donc aux dispositions du 2° de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme).

Il est donc proposé de ne pas répondre favorablement à la requête du pétitionnaire et de maintenir en l'état le dossier de modification simplifiée du P.L.U.

Par ailleurs, les Personnes Publiques Associées (PPA) suivantes ont émis un avis favorable assorti des remarques suivantes :

- la Chambre d'Agriculture a émis une recommandation pour un bâtiment situé à la Rucherie, situé en dehors du périmètre des 100 mètres d'une exploitation agricole, mais pour lequel il conviendrait d'informer un futur pétitionnaire de l'existence d'une exploitation à proximité au moment du dépôt d'une autorisation d'urbanisme ;
- le service instructeur de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique a fait remarquer que la rédaction proposée ne permettait pas la construction d'annexes pour les bâtiments à réhabiliter.

Les autres personnes publiques associées n'ont pas émis d'avis.

La première recommandation n'appelle pas d'observation, la proximité de l'exploitation étant indiquée dans la note de présentation de la modification.

La seconde remarque nécessiterait une nouvelle procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme avec enquête publique.

Il est donc proposé de ne pas répondre favorablement à cette requête.

Débat :

Sandrine JOUBERT : Le débat aura lieu dans la révision du PLU globale ?

M. LE MAIRE : Tout-à-fait. La révision du PLU est une remise à plat complète et nous pourrions nous poser la question de savoir si on autorise ou pas ce genre d'opérations. Nous n'allons pas refaire une modification en cours de route pour un sujet relativement mineur sachant que nous avons d'autres modifications que nous souhaiterions faire qui sont des modifications plus stratégiques. Par exemple, pour nous permettre de construire des logements sur les terrains Chagnas où les enjeux sont beaucoup plus importants. Notre révision qui risque de durer trois ans ne sera pas suffisante pour nous permettre d'accroître l'offre de logements à court terme et donc nous regardons aujourd'hui qu'elles sont les modifications qu'il faut envisager, pendant cette période de révision, qui nous permettraient d'être plus réactifs. Des modifications qui en valent la peine en termes d'offres d'urbanisation. Cette demande ne méritera pas une nouvelle modification mais le débat pourra faire partie de notre révision complète des deux PLU.

Hervé de VILLEPIN : Je ne prendrais pas part au vote puisque la famille de ma femme est concernée.

Délibération :

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 101-1 et suivants, L. 153-45 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Saint-Même le Tenu approuvé par délibération du Conseil municipal le 27 mars 2007,

VU l'arrêté municipal n° 252-17092020-213 en date du 17/09/2020 prescrivant la procédure de modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Saint-Même le Tenu,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 52 en date du 1er octobre 2020 définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier auprès du public,

VU l'avis de la Commission "Urbanisme", en date des 30 juillet 2020, 16 octobre 2020 et 19 février 2021,

CONSIDÉRANT que cette modification du PLU respecte les orientations générales du projet d'aménagement et de développement du PLU de Machecoul,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la modification simplifiée du zonage et du règlement du PLU de la commune déléguée de Saint-Même pour permettre le changement de destination d'anciens bâtiments agricoles localisés en zone A,

CONSIDÉRANT que cette modification envisagée n'est pas de nature à :

- changer les orientations du projet d'aménagement et de développement durables,
- réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
- réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance,
- ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser,
- créer des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création d'une zone d'aménagement concerté.

CONSIDÉRANT que la notification aux personnes publiques associées (PPA) n'a pas fait l'objet d'objection,

CONSIDÉRANT le bilan de la mise à disposition du public, présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants (*une abstention : Hervé De Villepin*) :

◆ VALIDE le bilan de mise à disposition du public,

◆ ADOPTE la modification simplifiée n° 4 du PLU de la commune déléguée de Saint-Même le Tenu.

Conformément aux articles R. 153-20 et suivants du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet des formalités d'affichage pendant une durée d'un mois en Mairie et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département ;

Le dossier de modification simplifiée n° 4 du PLU sera tenu à la disposition du public en mairie de Machecoul et en mairie annexe de Saint-Même-le-Tenu aux jours et heures d'ouverture au public, sur le site internet de la Commune de Machecoul Saint-Même, ainsi qu'à la Préfecture de Loire-Atlantique.

La délibération sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération sera exécutoire à compter de la date à laquelle a été effectuée la dernière des formalités ci-après :

- réception en Préfecture de la délibération accompagnée du dossier de modification simplifiée n° 4 du PLU,
- accomplissement des mesures de publicité (affichage en Mairie pendant un mois, mention de cet affichage dans un journal local).

Quartier des Bancs : demande de subvention au titre de la DSIL classique

22_04032021_751

Exposé : Rapporteur M. le Maire

La commune de Machecoul-Saint-Même s'est engagée sur la réalisation d'une opération d'aménagement quartier des Bancs, dont la maîtrise d'ouvrage a été concédée à Loire-Atlantique Développement. L'opération de logements locatifs sociaux, notamment destinée aux personnes âgées, a été confiée à Habitat 44.

L'opération a fait l'objet de nombreuses contraintes nouvelles en matière de réglementation environnementale notamment, ainsi que de désaccords entre commune et aménageurs, qui ont fait prendre du retard dans les travaux. Cette opération en renouvellement urbain comporte une forte proportion de logements locatifs sociaux et nécessite une participation d'équilibre de la part de la commune, pour laquelle il est proposé de demander des subventions aux partenaires publics.

A ce jour, les travaux de réalisation des logements locatifs sociaux n'ont pas débuté.

L'opération a déjà fait l'objet de l'octroi d'une subvention de la part du conseil départemental à hauteur de 341 681 €. Elle est également éligible à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) classique de l'Etat, au titre de la thématique "Attractivité du territoire et revitalisation du centre-bourg". Il est proposé de solliciter une subvention de 340 000 € pour l'opération de logements sociaux Quartier des Bancs.

Débat :

Yves MAUBOUSSIN : Y a-t-il une évolution par rapport aux différents projets du quartier des Bancs ?

M. LE MAIRE : Nous en parlerons en questions diverses.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier de la Préfecture en date du 17 décembre 2020,

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du projet d'aménagement du Quartier des Bancs, son emplacement en cœur de bourg, et la réalisation d'un programme de 31 logements locatifs sociaux par Habitat 44,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ◆ SOLLICITE, pour cette opération, une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL classique pour un montant de 340 000 €,
- ◆ AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acquisition d'une parcelle 22 rue Marcel Brunelière – Conclusion d'une convention avec l'établissement public foncier de Loire-Atlantique

23_04032021_311

Exposé : Rapporteur M. le Maire

Par décision du 6 novembre 2020, le Maire a décidé la préemption de l'immeuble situé 22 rue Marcel Brunelière à Machecoul-Saint-Même, à proximité du parc de la Rabine.

L'objectif à terme de la commune est de se rendre propriétaire d'un ensemble parcellaire sur ce site où se situent les équipements sportifs et de loisirs communaux, en vue de constituer une réserve foncière stratégique.

A ce jour, le propriétaire du terrain constituant le lot B de la parcelle AT 130p (nouvellement cadastré AT 219, surface de 503 m² environ), situé 22 rue Marcel Brunelière, a fait part de son souhait de vendre ce bien.

Monsieur le Maire a sollicité l'intervention de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique pour mener la négociation avec les vendeurs, étant entendu que le portage foncier sera réalisé directement par la commune.

Ce projet est éligible au titre de l'axe d'intervention "Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs" du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique.

L'Établissement public foncier de Loire-Atlantique mettra tout en œuvre pour obtenir l'accord des propriétaires à un prix le plus avantageux possible, le service étant gratuit pour la commune. L'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ne pourra toutefois pas être tenu responsable ni inquiété en cas de refus d'un ou de plusieurs propriétaires de céder leur parcelle et/ou en cas de désaccord d'un ou de plusieurs propriétaires sur le prix proposé.

Débat :

Bruno EZEQUEL : Le micro n'a pas été activé.

M. LE MAIRE : Nous avons préempté la maison Renaudineau, nous achetons le terrain qui est à côté et nous pensons qu'il est bon pour la collectivité que, à terme, nous soyons maître du foncier qui se situe entre la rue Marcel Brunelière et le parc de la Rabine. De ce point de vue, c'est stratégique.

Bruno EZEQUEL : Il peut y avoir d'autres maisons par la suite qui peuvent être préemptés dans le même alignement ?

M. le Maire : Il me semble qu'effectivement cela aurait du sens pour l'avenir que la commune soit maître de l'ensemble de ces parcelles.

Bruno EZEQUEL : J'aimerais bien savoir stratégiquement ce que cela veut dire ? Je ne vois pas quel est l'intérêt d'acheter des maisons là.

M. le Maire : Je suis désolé si vous ne comprenez pas mais cela me semble important en termes d'aménagements d'avoir la capacité d'étendre le parc de la Rabine, de l'aménager, de faire en sorte que l'on n'ait plus cette bande de terrains qui est entre la rue et le parc de la Rabine et dont aujourd'hui nous n'avons pas la maîtrise.

Bruno EZEQUEL : D'accord mais cela ne répond pas à ma question.

M. le Maire : Je suis désolé mais je pense avoir été clair.

Daniel JACOT : J'ai juste une explication entre la stratégie et la tactique. Dans l'armée, on apprend que la tactique est une division qui est sur le terrain et qui attaque l'ennemie à tel endroit. La stratégie c'est à l'état-major qui dit « nous mettons une armée là et une autre ici ». Et la stratégie d'un terrain, c'est « on achète un terrain parce qu'on se dit qu'il y a la Rabine à côté, peut-être que plus tard nous voudrions faire d'autres terrains, nous voudrions faire un bâtiment pour installer du personnel... » C'est de la stratégie.

M. le Maire : Merci Daniel pour cette pédagogie militaire.

Antoine MICHAUD : Il est vrai que cela fait partie des débats en commission urbanisme et il suffit de regarder une carte vue de haut et de voir qu'il y a des parcelles qui sont placées à l'intérieur du site de la Rabine et qui, potentiellement, auraient un intérêt à l'avenir pour l'extension de ce parc qui sera à l'étroit dans les années à venir. C'est là où est la stratégie.

Bruno EZEQUEL : Je peux le comprendre mais si nous avions eu une carte pour nous expliquer, cela aurait été beaucoup plus simple je pense.

M. le Maire : Présentation d'une carte sur le grand écran.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L324-1 et suivants du Code de l'Urbanisme régissant les établissements publics fonciers locaux,

VU les statuts de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de procéder à l'acquisition du terrain constituant le lot B de la parcelle AT 130p (nouvellement cadastré AT 219, surface de 503 m² environ), situé 22 rue Marcel Brunelière, en vue de constituer une réserve foncière stratégique à proximité immédiate du parc de la Rabine,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à la majorité des membres votants (*un contre : Bruno Ezequel*) :

- ◆ DEMANDE à l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique d'intervenir pour la négociation de l'acquisition du terrain susvisé,
- ◆ APPROUVE la convention d'assistance à la négociation foncière annexée à la présente,
- ◆ AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vente d'une parcelle communale située à la Tuilerie

24_04032021_321

Exposé : Rapporteur M. le Maire

L'étude notariale de Maître BERTIN est chargée de la vente d'un bien situé 1, La Tuilerie, cadastré section B n°467 d'une superficie de 66 m², appartenant aux consorts BOUCARD Yves. Ce terrain est situé en zone NR du PLU.

Au cours de l'année 1983, un procès-verbal de délimitation a été établi par Monsieur Bernard CHARRIER, géomètre. Il en résulte un détachement d'une bande de terrain de 22 m². A l'époque, ce procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune publication ni cession par la commune de Machecoul. Cette bande de terrain, utilisée et privatisée par les propriétaires depuis cette date, n'est donc plus affectée à l'usage du public.

Dans le cadre de la mise en vente et plus particulièrement pour la mise en conformité du système d'assainissement autonome de la maison, il a été décidé de finaliser ce dossier en proposant une cession du terrain au prix de 100 €. Par délibération du 20 juin 2019 a été décidée la cession de cette parcelle mais la délibération était incomplète dans sa rédaction.

Un document d'arpentage a été réalisé le 12 janvier 2021 : le terrain concerné fait finalement 21 m², conformément au plan joint.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération n° 59 du 20 juin 2019,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ◆ ABROGE la délibération n° 59 du 20 juin 2019,
- ◆ DÉCIDE de la désaffectation du domaine public de la parcelle de 21 m² située devant la parcelle B 468, celle-ci constituant un espace privatisé,
- ◆ DÉCIDE du déclassement de cette parcelle du domaine public,
- ◆ VEND aux consorts BOUCARD Yves la parcelle susmentionnée au prix de 100 €,
- ◆ PRÉCISE que les frais d'acte seront à la charge des consorts BOUCARD,
- ◆ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois

25_04032021_411

Exposé : Rapporteur Christophe STIEVENARD

Monsieur le Maire rappelle que "Les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité [...]. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades

correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel." (art 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984). Il rappelle également que l'ensemble des décisions individuelles relève de la compétence du Maire.

Création d'un emploi de Rédacteur

Les premiers résultats de l'audit en organisation du Centre de Gestion 44, mettent en avant la nécessité de renforcer la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières au sein de la collectivité.

Pour répondre à ce besoin, il est proposé, de créer un emploi de rédacteur (quotité de 35 heures) pour le recrutement d'un gestionnaire des carrières et de supprimer les emplois d'Adjoint administratif (rattaché à la Direction Générale) créés lors des séances du conseil municipal des 21 novembre 2019 et du 20 février 2020 (quotité de 21 heures) et d'Attaché territorial (quotité 35 heures) rattaché aux ressources humaines. Une déclaration de vacance de poste sera réalisée sur l'emploi de rédacteur, un processus de recrutement et une publicité seront engagés pour pourvoir ce poste.

Le Comité Technique a émis un avis favorable à cette demande à l'occasion de sa séance du 18/02/2021.

Enfance / Jeunesse

Il est proposé pour être en conformité avec les besoins du service et les missions effectuées par l'agent de modifier le tableau des emplois en supprimant un emploi d'Adjoint technique et en créant un emploi au grade d'Adjoint d'animation sur les mêmes quotités horaires (35 heures). Une déclaration de vacance de poste sera réalisée sur le poste d'adjoint d'animation.

Le Comité Technique a émis un avis favorable à cette demande à l'occasion de sa séance du 18/02/2021.

Débat :

Nathalie DEJOUR : Si j'ai bien compris, nous passons de 2.6 à 2 ETP puisque nous supprimons 2.6 et nous en créons 2 ?

Christophe STIEVENARD : C'est exactement cela.

Nathalie DEJOUR : Et comme ce ne sont pas les mêmes grades, en termes de finances, ça s'équilibre ? Quelle est l'incidence ?

Christophe STIEVENARD : Aujourd'hui, nous parlons de grade. La rémunération dépend d'une grille et va dépendre aussi de l'expérience du candidat. Donc pour répondre à ce degré de granularité, aujourd'hui nous essayons d'équilibrer entre les créations et les suppressions pour rester cohérents par rapport à la strate de la collectivité et par rapport au nombre de postes et également de coller aux besoins. L'audit a vraiment mis en avant ce besoin d'accompagner au mieux la carrière des agents.

Laura GLASS : Effectivement, nous passons de 2.6 à 2 postes à temps plein car il y a l'externalisation de la paie. La paie aujourd'hui est faite par le centre de gestion et c'est pour cela qu'il y a une baisse d'effectif au sein de l'équipe.

M. le Maire : Nous externalisons les missions à valeur ajoutée relativement faible pour renforcer nos effectifs en interne en termes de compétences de manière à monter en capacité à faire les choses.

Sandrine JOUBERT : Effectivement, il serait intéressant d'avoir un équilibre financier entre tout ça. Normalement, dans les gestions d'emplois et carrières, il est prévu des formations pour accompagner cette montée en puissance des agents pour qu'ils puissent avoir des certifications pour ménager leur employabilité à l'extérieur de la collectivité. Est-ce prévu dans ces changements de postes ?

M. le Maire : Nous y travaillons. Nous incitons les agents à se former et nous travaillons actuellement sur le plan de formations des agents de manière générale. Cela a été un peu défaillant et il y a du rattrapage à faire.

Christophe STIEVENARD : Pour être concret, actuellement, il y a des entretiens annuels d'évaluation, des entretiens professionnels, il y a un recensement sur les besoins en formations et nous mettons en œuvre une vraie remise à niveau eu égard aux formations nécessaires aux agents pour renforcer leur expertise et leurs besoins.

Sandrine JOUBERT : C'est budgété dans le prêt de fonctionnement de la mairie ? Comme nous n'avons pas le détail du fonctionnement, peut-on dire qu'il y a des ajouts au niveau du fonctionnement ? Ou alors ce sont d'autres éléments qui viennent payer ces formations ?

Christophe STIEVENARD : Une partie de ces formations sont prises en charge par le CNFPT dans le cadre de la cotisation obligatoire et ensuite il y a toujours une enveloppe au niveau du budget qui est dédiée à la formation des agents. Nous essayons également de travailler en partenariat avec la Cité des Compétences pour éventuellement amener les agents à travailler sur le numérique et l'appropriation des outils numériques.

Marie MICHAUD : Par rapport aux suppressions de postes et par rapport à l'humain, est-il prévu de reclasser les agents dans le cadre de suppression de poste ou est-ce que ce sont des agents qui ont obtenu un concours ?

Christophe STIEVENARD : L'avantage dans ces suppressions, c'est que ces postes ne sont aujourd'hui pas pourvus.

Antoine MICHAUD : Peut-être une explication entre les postes, les créations de poste dans la fonction publique et le fait qu'ils soient pourvus ou non ? Je pense que tout le monde n'est pas au fait du fonctionnement dans la fonction publique des emplois. La collectivité crée des postes où il n'y a pas forcément quelqu'un qui l'occupe.

M. le Maire : Pour illustrer ce que vient de souligner Antoine, pour mémoire sur la Communauté de Communes, nous avons détruit quinze postes récemment mais qui n'étaient pas pourvus donc ce n'était que des postes théoriques qui aujourd'hui n'étaient pourvus pour personne.

Christophe STIEVENARD : Effectivement, nous essayons de coller à la réalité. Aujourd'hui, il y a eu des départs, des mutations, les postes n'ont pas été pourvus donc il n'est pas nécessaire de les laisser ouverts. Il faut être cohérent avec les besoins et l'impact budgétaire de la collectivité.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 18 février 2021,

CONSIDERANT la nécessité de créer d'une part, un emploi de Rédacteur et un emploi d'Adjoint d'Animation et de supprimer d'autre part, un emploi au grade d'Adjoint administratif, un emploi au grade d'Attaché territorial et un emploi d'Adjoint technique en raison des besoins des services,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ◆ ADOPTE le tableau des emplois qui sera annexé à la présente délibération et qui prendra effet à compter du 04/03/2021 :
 - Création d'un emploi de Rédacteur à temps complet à compter du 05/03/2021
 - Création d'un emploi d'Adjoint d'animation à temps complet à compter du 05/03/2021
 - Suppression d'un poste d'Adjoint administratif à temps non complet à raison de 21 heures à compter du 05/03/2021
 - Suppression d'un poste d'Attaché territorial à temps complet à compter du 05/03/2021
 - Suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps complet à compter du 05/03/2021
- ◆ INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget de la commune.

Création d'un emploi non permanent de contrat de projet : Manager de Commerces

26_04032021_421

Exposé : Rapporteur Elisabeth MORICE

Depuis le 29 février 2020, "le contrat de projet" est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de "*mener à bien un projet ou une opération identifié*". Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

Descriptif de l'opération identifiée :

La commune de Machecoul-Saint-Même a obtenu le label "Petite Ville de Demain" et s'est engagée dans une démarche de dynamisation de son commerce de centre-ville. A ce titre, elle est éligible au co-financement par la Banque des Territoires, d'un manager de commerces pendant deux ans (20 000 €/an dans la limite de 80 %).

Les missions du Manager de Commerces :

- Élaborer et animer le projet commercial du territoire et du centre-ville. Agent d'animation et du développement local en appui des actions en faveur du commerce de proximité et des projets liés à l'attractivité territoriale
- Organiser et mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement dans le secteur du commerce de proximité (Animations, relations avec les commerçants)
- Assurer la promotion économique du territoire pour renforcer son attractivité. Pérenniser, valoriser et promouvoir l'attractivité des commerces de centre-ville
- Mobiliser et fédérer les commerçants du centre-ville et des autres quartiers de la commune
- Assurer l'interface avec la ville sur les différentes problématiques pouvant concerner les commerçants et les attentes des commerçants
- Proposer et mettre en œuvre une stratégie de dynamisation, afin de résorber la vacance commerciale
- Développer des partenariats publics/privés
- Piloter et suivre des dossiers complexes et transversaux :
 - OPAH-RU
 - Action Cœur de Bourg / Opération de Revitalisation Territoriale (ORT),

Il est proposé de créer un emploi non-permanent, de chargé de projet à temps complet : manager de commerces, dont la rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial. Le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 70 du 21 septembre 2017 sera applicable.

Les candidats devront justifier d'un diplôme de niveau master 2 en développement local ou équivalent et disposer une première expérience significative.

Le Comité Technique a émis un avis favorable à cette demande à l'occasion de sa séance du 18/02/2021.

Débat :

M. le Maire : Aujourd'hui, Elisabeth est élue en charge de la vie économique locale et elle n'a pas d'agent référent ou tout au moins de personne qui puisse réellement l'appuyer. C'est un vrai travail de rencontrer les commerçants, de les faire travailler ensemble. Cela ne peut pas être tenu par un élu seulement donc il lui faut absolument quelqu'un. Et comme cela est financé dans le cadre du PVD et que l'évolution du projet Grand Retz et l'échec du projet Grand Retz font que l'on a un vrai enjeu stratégique à réhabiliter et à relancer le commerce en centre-ville. Cela sera la mission principale du manager, de soutenir le redéploiement des commerces dans le centre-ville, dans les centres-bourgs puisqu'il y a aussi le bourg de Saint-Même, même si nous n'allons pas y implanter des dizaines de commerces. En tout cas, avoir une vie commerciale dans le bourg de Saint-Même nous paraît aussi important. Il s'agit vraiment de quelqu'un qui travaillera avec Elisabeth sur ce sujet qui est un sujet important.

Sandrine JOUBERT : En commission, on nous avait parlé d'un manager de centre-ville qui semble ouvrir plus largement les possibilités d'intervention de ce manager et pas d'un manager de commerces. La nuance est peut-être faible mais sur la fiche de poste, cela a une importance pour son périmètre d'actions.

Elisabeth MORICE : Nous nous basons sur la terminologie de la convention.

M. le Maire : C'est la convention qui le nomme comme cela.

Christophe STIEVENARD : Nous sommes dans la sémantique. Le manager de commerces ou de centre-ville, doit avoir une formation en développement local. C'est-à-dire qu'il y a la dimension commerce, la dimension animation, pour Machecoul la dimension de la gestion des

marchés, l'animation commerciale, la vacance des locaux commerciaux et l'aide aux commerçants et artisans qui n'ont pas forcément de trésorerie pour pouvoir mettre aux normes leur commerce pour des questions d'accessibilités, d'hygiène ou de sécurité. C'est une des mesures phare du plan de relance et de Petites Villes de Demain, de laisser la possibilité aux communes de moins de 20 000 habitants de pouvoir se doter d'un développeur territorial de façon à accélérer la redynamisation des centres-villes.

Elisabeth MORICE : Nous voulons englober tous les commerçants et ils ne sont pas tous situés dans le centre-ville.

Sandrine JOUBERT : C'était simplement pour son périmètre d'actions avec les associations. Par exemple, l'association des commerçants mais aussi des artisans...pour voir le périmètre un peu plus large. D'autre part, lors du dernier conseil communautaire, il était dit que l'action serait à 80% sur la commune de Machecoul-Saint-Même et à 20% dehors. Me suis-je trompée ou cela concerne-t-il uniquement le chef de projet associé ?

M. le Maire : C'est le chef de projet qui est à 80%, dans le cadre de l'ORT donc c'est un autre poste que nous créerons dans quelques temps lorsque nous aurons avancés sur la convention ORT qui lui doit être à 80% minimum sur la ville principale et peut être à 20% sur les autres communes. Le manager de centre-ville n'est pas censé être partagé même si dans notre idée et la façon dont les choses vont se présenter, nous n'écartons pas de le faire travailler aussi sur les autres communes du territoire puisque cela aurait aussi du sens dans l'intérêt territorial que le réseau se constitue sur le périmètre de la Communauté de Communes.

Sandrine JOUBERT : C'est ce que j'avais compris en conseil communautaire et je ne pense pas être la seule.

M. le Maire : Je me suis peut-être mal exprimé, c'est possible.

Sandrine JOUBERT : Je ne sais pas, nous verrons au compte-rendu mais effectivement cela avait été sous-entendu plus ou moins lors du dernier conseil communautaire.

M. le Maire : Il y a bien deux postes qui sont financés par la Banque des Territoires dans le cadre de cette convention, un poste de manager de commerces et un poste de chef de projets. Il y a bien deux postes différents. La préparation de la convention ORT prendra un peu de temps. La convention Petites Villes de Demain va être signée dans les prochains jours. La convention ORT probablement dans six mois ou un an, nous allons essayer de faire vite mais cela nécessite tout un travail de préparation. Et c'est celle-là qui portera le chef de projets.

Délibération :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 – article 3 II et le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 18 février 2021,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ◆ ADOPTE le tableau des emplois qui sera annexé à la présente délibération et qui prendra effet à compter du 04/03/2021 :

- Création d'un emploi non permanent de "Chargé de projet – Manager de Commerces" à temps complet à compter du 05/03/2021,

◆ INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget de la commune.

ENFANCE JEUNESSE

Tarifs mini-camps accueil de loisirs été 2021

27_04032021_716

Exposé : Rapporteur Pierre SOULAS

Dans le cadre de l'accueil de loisirs extrascolaire, et sous réserve que la situation sanitaire l'autorise, trois séjours seront organisés pour les enfants de 5/6 ans (12 places), 7/8 ans (14 places) et 9/11 ans (14 places).

Les tarifs proposés sont les suivants :

Accueil de loisirs mini-camp à Bois de Céné (base des CEMEA aux Jardins de la Bardonnière) du 14 au 16 juillet 2021 pour 12 enfants de 5/6 ans		
<i>Quotient familial</i>	<i>Tarif séjours</i>	<i>A titre indicatif Tarif journée</i>
Tranche A : QF < 484	65,00 €	21,66€/jour
Tranche B : 485 ≤ QF < 675	70,00 €	23,33 €/jour
Tranche C : 675 ≤ QF < 815	80,00 €	26,66 €/jour
Tranche D : 815 ≤ QF < 1005	85,00 €	28,33 €/jour
Tranche E : 1005 ≤ QF < 1176	90,00 €	30,00 €/jour
Tranche F : 1176 ≤ QF < 1423	95,00 €	31,66 €/jour
Tranche G : QF ≥ 1423	100,00 €	33,33€/jour

Accueil de loisirs mini-camp en Forêt de Brocéliande (35) du 20 au 23 juillet 2021 pour 14 enfants de 7/8 ans		
<i>Quotient familial</i>	<i>Tarif séjour</i>	<i>A titre indicatif Tarif journée</i>
Tranche A : QF < 484	95,00 €	23,75€/jour
Tranche B : 485 ≤ QF < 675	105,00 €	26,25€/jour
Tranche C : 675 ≤ QF < 815	115,00 €	28,75€/jour
Tranche D : 815 ≤ QF < 1005	125,00 €	31,25 €/jour
Tranche E : 1005 ≤ QF < 1176	135,00 €	33,75€/jour
Tranche F : 1176 ≤ QF < 1423	145,00 €	36,25€ jour
Tranche G : QF ≥ 1423	155,00 €	38,75€/jour

Accueil de loisirs mini-Camp à Savenay (Base de loisirs TEPACAP) du 27 au 30 juillet 2021 pour 14 enfants de 9/10 ans		
<i>Quotient familial</i>	<i>Tarif séjour</i>	<i>A titre indicatif Tarif journée</i>
Tranche A : QF < 484	95,00 €	23,75 €/jour
Tranche B : 485 ≤ QF < 675	105,00 €	26,25 €/jour
Tranche C : 675 ≤ QF < 815	115,00 €	28,75 €/jour
Tranche D : 815 ≤ QF < 1005	125,00 €	31,25 €/jour
Tranche E : 1005 ≤ QF < 1176	135,00 €	33,75 €/jour
Tranche F : 1176 ≤ QF < 1423	145,00 €	36,25 €/jour
Tranche G : QF ≥ 1423	155,00 €	38,75 €/jour

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ◆ FIXE les tarifs pour les séjours "Enfance" de l'été 2021 tels que présentés.

**Augmentation des forfaits de rémunération des animateurs
en Contrat d'Engagement Éducatif (CEE)**

28_04032021_42

Exposé : Rapporteur Pierre SOULAS

Le contrat d'engagement éducatif (CEE) est un contrat de travail spécifique destiné aux animateurs et aux directeurs d'accueil collectif de mineurs en France. Concernant la rémunération dans le cadre d'un CEE, les dispositions relatives au SMIC et à la rémunération mensuelle minimale sont exclues. Ainsi, le salaire minimum applicable est défini en jour et est fixé au minimum à 2,20 fois le montant du SMIC horaire.

Le forfait actuellement appliqué est de 59,40 euro brut par jour (soit 55 euro net) au centre et de 95,52 euro brut par jour en camp (soit 90 euro net). Or il s'avère que ces montants sont inférieurs à ceux pratiqués habituellement et entraînent des difficultés de recrutement. Il est donc proposé d'augmenter ces forfaits à 100,92 euros brut (soit 80 euro net) par jour au centre et 126,15 euros brut (soit 100 euro net) par jour avec nuitée en camp.

Débat :

Pierre SOULAS : Rectification des chiffres en brut.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ◆ APPROUVE l'augmentation des forfaits de rémunération des animateurs en CEE proposée.

Rémunération des stagiaires BAFA/BAFD

29_04032021_44

Exposé : Rapporteur Pierre SOULAS

Nous accueillons régulièrement des stagiaires BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation) et BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction) dans nos accueils périscolaires et extrascolaires.

Dans le réseau de structures partenaires des communes voisines, nous sommes la seule structure municipale à ne pas les rémunérer du tout. Cela entraîne bien souvent des désistements de dernière minute qui déstabilisent les services.

Il est donc proposé de les rémunérer sur la base du forfait actuel CEE, soit 59,40 euro brut (55 euro net) pour une journée de 10h au centre.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

◆ APPROUVE la rémunération des stagiaires BAFA/BAFD telle que proposée.

Versement d'une subvention exceptionnelle aux écoles JY Cousteau et La Genette pour un projet de classe transplantée

30_04032021_753

Exposé : Rapporteur Pierre SOULAS

La Commission "Education et Jeunesse", réunie le 2 février dernier, propose de répondre favorablement à la demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 6 810 euros sollicitée conjointement par les écoles JY Cousteau et la Genette pour une classe transplantée commune en Octobre 2021.

La Commission a considéré que les objectifs pédagogiques (créer une dynamique de groupe en début d'année, se doter d'objets d'étude à exploiter durant l'année scolaire, susciter la curiosité, apprendre à vivre ensemble) et le contexte le justifiaient.

De plus, un voyage scolaire mutualisé entre les deux écoles publiques est une première, signe d'une évolution positive dans le processus de fusion de la commune nouvelle.

Débat :

Hervé DE VILLEPIN : Cela concerne combien d'élèves ?

Pierre SOULAS : Aujourd'hui, cela concerne 75 élèves.

Laurence FLEURY : Cela n'est-il pas prématuré de voter une subvention dont le montant est quand même conséquent avec une maladie qui nous talonne ? Ce camp se réalisera-t-il ? Je trouve cela un peu prématuré, une telle somme alors que nous ne savons pas où nous allons.

Pierre SOULAS : Traditionnellement, les sorties scolaires se faisaient souvent en fin d'année (juin) ou alors ceux qui partaient en hiver (fin février-mars) et si nous ne votons pas maintenant, cela va poser des difficultés pour les directeurs d'établissements qui ne vont pas pouvoir faire leur réservation. C'est histoire de dire que nous allons créer une ligne budgétaire,

autoriser cela. Une des réussites que l'on a, dans le cadre de cette fusion des deux communes, c'est un des rares projets qui contribue à ce rapprochement de deux écoles.

M. Le Maire : J'ajoute que cela va permettre aux équipes d'organiser et de planifier ce voyage. Si le voyage n'a pas lieu, il n'y aura pas de subventions bien évidemment. C'est juste de donner l'autorisation aux équipes d'avancer sur ce projet.

Valérie TRICHET/MIGNE : Le budget est aussi complété par les parents ?

Pierre SOULAS : Oui les parents participent également aux frais du voyage. Les amicales laïques et les associations de parents d'élèves y participent aussi. Nous avons une attribution de 4 994 euros pour la coopérative de l'école Cousteau et 1 816 euros pour la coopérative de l'école La Genette. Ce sont les montants maximaux.

M. le Maire : Il s'agit d'un montant qui sera le même par élève. Il s'agit de permettre aux équipes d'organiser ce voyage, dont on espère, qui pourra avoir lieu.

Sandrine JOUBERT : Lors de la commission jeunesse, nous avons précisé qu'aucun enfant ne sera laissé sur le bord de la route pour ces voyages pour manque d'argent des parents. Tous les enfants sont concernés et c'est important pour eux, cela marque quelque chose d'important dans leur scolarité.

Pierre SOULAS : Effectivement cela a été précisé en commission. On ne doit pas laisser d'enfants qui seraient exclu de ce type de voyage, cela a beaucoup de bénéfices en termes de climat scolaire. C'est important que tous les enfants puissent participer à ce type de séjours.

Corinne ROUSSELEAU : Je précise que cela concerne tous les élèves de CM1 et CM2 des deux écoles. Cette sortie scolaire, si on peut rendre cela pérenne, l'idée serait de faire ça tous les deux ans puisque cela concerne deux niveaux de classes. Pour la participation autre que la mairie, il y a bien-sûr, les parents d'élèves, les coopératives scolaires (ce sont les actions que les enseignants mènent à l'école pour récolter de l'argent), il y a aussi les amicales qui font des actions autres.

Joëlle THABARD : Si des parents ont des difficultés pour financer le voyage de leur enfant, je pense qu'une demande au CCAS peut être faite aussi.

Pierre SOULAS : Tout-à-fait, il y a déjà eu le cas sur les années précédentes.

M. le Maire : Le but est bien que tous les enfants puissent en profiter.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2311-7,

VU la demande de subvention sollicitée par les écoles JY Cousteau et la Genette,

VU l'avis favorable de la Commission "Éducation - Jeunesse" en date du 2 février 2021,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants (*une abstention : Laurence Fleury*) :

- ◆ ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 4994 euros à la coopérative scolaire JY Cousteau et de 1816 euros pour la coopérative de l'école La Genette,

- ◆ AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

- Quartier des Bancs

M. Le Maire : Yves avait questionné sur l'avancement du dossier du quartier des Bancs donc nous allons y répondre maintenant. Le dossier fait l'objet d'un travail toujours soutenu. Nous avons bientôt une demi-journée de travail avec LAD sur ce projet pour en préciser le contenu. Nous avons prévu également de faire une réunion entre l'urbanisme et les organismes qui s'occupent des personnes âgées puisque derrière ce projet il y a toujours le souci de proposer quelque chose à nos séniors donc il y a une réunion de travail pour analyser les besoins avec le Clic Pass'âges. Et pour ce qui est de la réalisation, nous avons revu récemment Habitat 44 qui est titulaire d'un permis de construire sur trois parcelles du quartier des Bancs, deux parcelles qui recevront sept maisons individuelles et une parcelle qui recevra un petit collectif qui contient vingt-quatre appartements. Nous discutons actuellement sur la réalisation de ce permis de construire avec sa mise en chantier. LAD doit faire les travaux de voiries (VRD) pour préparer le début de la construction qui pourrait être commencée cet automne. Donc cet automne, nous pourrions commencer la construction de ces lots qui ont été attribués, les permis de construire qui ont été accordés sur la partie Habitat 44. Sur les parcelles restantes, le programme reste à construire, d'où notre réunion avec le Clic, LAD...

- Travaux entre Saint-Même et Machecoul

Katia GILET : En quoi consistent les travaux qui ont lieu le long de la route Saint-Même Machecoul, les tranchées qui sont en train de se réaliser ?

Hervé DE VILLEPIN : C'est le renforcement de l'eau potable. La commune déléguée de Saint-Même était la seule commune pratiquement du grand-ouest de la France à ne pas pouvoir desservir les poteaux incendie. Nous avons une pression nettement insuffisante et avec la mise en place et de l'école, et de la ZAC derrière, il y a quelques années, le syndicat départemental avait décidé de renforcer la liaison potable vers Saint-Même.

M. le Maire : Nous avons eu un exposé du SDIS 44 il y a huit jours maintenant sur la protection incendie (Défense Extérieure Contre l'Incendie) où les normes sont en train de changer. Vous avez pu remarquer qu'il y avait des poteaux incendie un peu partout, y compris en campagne et la norme était la même où que l'on soit. Les normes changent, les débits aux poteaux ne sont pas les mêmes, les distances ne sont pas les mêmes selon que l'on soit en habitat dense ou en habitat détendu... Les poteaux incendie sont alimentés par le réseau d'eau potable aujourd'hui et effectivement nous avons beaucoup de poteaux incendie dont le débit n'est pas suffisant, la pression n'est pas suffisante ce qui fait que nous pourrions être mis à défauts de ne pas avoir fait le nécessaire pour, qu'en cas d'incendie, les pompiers puissent trouver à porter de tuyau de l'eau en quantité et en pression suffisante.

- Fibre optique

Katia GILET : Avons-nous des échéances sur la fibre internet ?

M. le Maire : La fibre est arrivée dans le bourg de Machecoul en théorie. Personnellement, j'attends toujours. Sur le site internet Orange, nous allons l'expliquer dans le magazine de la Communauté de Communes bientôt puisque c'est une compétence intercommunale, vous pouvez aller voir directement si vous êtes accessibles ou non à la fibre et si vous pouvez demander un raccordement. Je pense que l'ensemble du centre-bourg de Machecoul est raccordable à la fibre. La zone des Prises ne l'est pas, les zones industrielles de la Seiglerie le sont mais c'est vraiment point par point. Il faut savoir que le déploiement de la fibre s'est fait très vite. J'étais en réunion avec le SYDELA dans la journée et cela faisait partie du sujet et les opérateurs qui font cela n'ont pas été formés puisque l'appel a été tellement rapide qu'il n'y a pas eu de formations. Aujourd'hui, le taux de défauts est de 60%. Donc il faut être patient. A priori, dans six branchements sur dix il y a un défaut et donc il faut y revenir. C'est un sujet en cours qui avance relativement vite. A notre grande surprise, nous avons découvert que l'organisme Loire-Atlantique Numérique qui pilote cela, a décidé de desservir le marais (la route de Bois de Cené) en fibre avant de desservir la zone des Prises partant du principe qu'il était plus important là où il n'y avait rien, de proposer quelques choses de performant tout de suite plutôt que d'améliorer les endroits qui sont déjà bien desservis. Cela peut être surprenant mais c'est la décision qui a été prise.

- ZAC Multisites de Saint-Même

Katia GILET : Les travaux de viabilisation et de cheminement sont en train d'être réalisés sur la ZAC Multisites de Saint-Même le Tenu. Avons-nous une date de fin de chantier, non pas de réalisation des maisons mais de ses viabilisations ? Qu'est-il prévu en termes de prévention des inondations suite à l'artificialisation de ces sols puisque cette ZAC est construite sur une pente ?

Yves BATARD : La réponse ne va pas être fine car nous avons un temps d'échanges ou deux cette semaine ou la semaine prochaine avec le service environnement et Monsieur BESNIER sur ces sujets. Effectivement, il y a à retravailler certains cahiers des charges que ce soit au niveau des espaces verts mais aussi au niveau de l'eau à la parcelle. Je ne peux pas en dire plus mais nous allons y travailler la semaine prochaine.

M. le Maire : Il y a eu un fait déclencheur puisqu'il y a eu des maisons construites récemment qui ont eu de l'eau lors des dernières inondations et cela nous a amené à nous interroger sur la manière dont on aménageait tout cela.

Hervé DE VILLEPIN : Je vais répondre à la première question. Les travaux de cette tranche devraient être terminés avant l'été. Sur cette tranche, une partie de l'eau s'écoule effectivement vers le ruisseau de la Pichefolerie où il y avait eu il y a un ou deux ans des soucis d'inondations. La commune était intervenue à ce moment-là. C'était au niveau de la voirie départementale, il y avait eu un petit ponceau qui avait été effacé, nous ne l'avions pas su donc nous avons remédié à cela, nous avons remis cinq passages busés de diamètre 300 de manière à ce que si cela monte de trop, cela passe en surverse. Il n'y a pas eu d'inondations dernièrement. Dans les mesures que doit continuer à faire l'aménageur, il y a l'aménagement d'une zone de manière à ce que l'eau s'étale plus sur la partie zone « humide ». C'est prévu.

INFORMATIONS DIVERSES

Dialogue citoyen

- Démarrage des ateliers participatifs "redynamisation du centre-ville"

Laura GLASS : A cause des mesures sanitaires, nous avons dû annuler les réunions des projets participatifs qui devaient avoir lieu au mois de février et mars. Néanmoins, nous avons pu maintenir la date du 10 mars qui concerne les ateliers « Redynamisation du centre-ville » à destination d'enfants et de collégiens puisque nous avons le droit d'accueillir des enfants et des jeunes dans les lieux publics mais nous n'avons pas le droit d'accueillir des adultes. Nous avons dû annuler les ateliers adultes mais nous maintenons celui pour les jeunes. Je fais un appel à bénévoles, si vous avez des enfants ou des collégiens chez vous qui souhaitent participer dans la construction de la vision du centre-ville de demain, de parler de leur cheminement, de leur utilisation du centre-ville et ce qu'ils imaginent être leur centre-ville de demain, n'hésitez pas à vous faire connaître. C'est mercredi de 10h à 12h pour les enfants (primaires) et de 14h à 16h pour les collégiens. Il y aura trois ateliers en tout. C'est un projet très intéressant et nous sommes très contents de pouvoir démarrer avec les enfants. Et j'espère que pour les autres projets participatifs, nous pourrions reposer les dates (mi-avril / début mai).

M. le Maire : D'après ce que j'ai pu entendre, les ateliers enfants seront très ludiques, ils ne s'ennuieront pas.

Laura GLASS : Tout-à-fait. Nous avons des prestataires qui sont là, des élus également pour nous accompagner. Il y a des déambulations dans la ville, il y a un aspect très ludique et il y aura ensuite une production d'exposée en centre-ville pour que tout le monde puisse le voir.

- Journée citoyenne : appel à chantiers

Laura GLASS : Nous devons avoir la première réunion de lancement le mercredi 10 mars en soirée, il s'agissait des adultes. La réunion est donc reportée. Mais je vous invite à réfléchir dès maintenant à des chantiers. Ce sont des chantiers qui se font en une journée avec relativement peu de moyens. Nous ne sommes pas sur des chantiers techniques. Nous sommes sur de petits chantiers de peinture, de menuiserie, de jardinage...les seules conditions sont que cela puisse se faire dans une journée, qu'il y ait un chef de chantier et suffisamment de bénévoles pour mettre en place le chantier. N'hésitez pas à m'envoyer des mails. Nous allons faire une liste de chantier et dès que l'on pourra organiser des réunions avec les habitants, nous poursuivrons la réflexion sur ce projet. Je pense que nous allons devoir reporter la journée elle-même à l'automne (octobre).

Communication

- Mise en place de l'application citoyenne "Ville de Machecoul-Saint-Même"

Mélanie PELLERIN : Nous sommes en train de mettre en place une application qui sera téléchargeable sur les smartphones. Elle permettra aux habitants de recevoir beaucoup d'informations mais également de nous en faire remonter. Elle sera mise en place courant mai.

Conduite de projet

- Avancement du projet de l'École de musique et de danse

Laura GLASS : Le projet de l'école de musique et de danse était à l'arrêt au moment des élections municipales avec les différents porteurs de projets (les associations, les élus, les parties prenantes). Nous avons décidé de reprendre le projet à zéro et de donner la priorité à l'utilisation des bâtiments existants puisqu'il y a assez peu de terrains disponibles sur notre commune, il y a beaucoup de bâtiments avec une forte valeur patrimoniale et nous trouvions cela intéressant de voir dans un premier temps si nous pouvions utiliser l'existant. Nous avons fait appel au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) qui fait partie du Département et de Loire-Atlantique Développement. Nous avons fait une étude fort intéressante sur cinq sites. Nous avons visité la maison de pays qui appartient à la Communauté de Communes, le Presbytère, l'espace Gitane, la longère derrière l'Espace de Retz et également la distillerie Seguin. Ces cinq lieux auraient pu accueillir l'école de musique et de danse. Nous avons reçu le rapport du CAUE, nous avons fait une réunion vendredi dernier avec l'école de musique, l'école de danse et les élus. Les préconisations du CAUE vont plutôt vers le Presbytère. Cela fait un pôle culturel en plein centre-ville face aux Halles. D'un côté, face au centre-ville et de l'autre côté, face aux écoles et établissements scolaires. Cette hypothèse va être poursuivie par les différentes étapes. Une suggestion du CAUE, dont nous n'avons pas forcément pensé, était d'intégrer la bibliothèque à ce projet. Pour eux, avoir trois pôles culturels dans le même lieu, crée plus de synergie, plus de projets communs. On peut imaginer des parents qui déposent leur enfant à l'école de musique et de danse, vont ensuite prendre une revue, prendre un café, cela crée plus de projets en commun. Nous sommes actuellement en train d'étudier cette hypothèse, la bibliothèque est d'accord. Puisque, malgré l'agrandissement qui a été fait en 2016, la bibliothèque se trouve déjà à l'étroit. Nous avons l'étude du CAUE qui est extrêmement intéressante puisque l'on a une vision historique, patrimoniale et utilité opérationnelle des différents sites. Vous pouvez le consulter, il y a deux exemplaires, un dans le service CVA et un dans le bureau de Jacques MOREAU en mairie.

Nathalie DEJOUR : Une question sur le rapport du CAUE, pourrions-nous l'avoir en format PDF ?

Laura GLASS : Il fait plus de 60 pages, il n'est pas possible de l'envoyer par mail. Il est uniquement accessible en WeTransfer. Nous pouvons le mettre à disposition en numérique.

Nathalie DEJOUR : J'ai cru comprendre (dans un mail) que vous envisagiez une ludothèque ?

M. le Maire : Non sûrement pour une autre commune.

Nathalie DEJOUR : S'il y avait rapprochement entre la bibliothèque et l'école de musique et danse, que deviendrait le bâtiment actuel de la bibliothèque ?

Laura GLASS : C'est une très bonne question. Nous avons beaucoup de demandes de sports de salles qui n'ont pas suffisamment de places. Cela va engendrer une sorte de jeu de chaises musicales. Si la gym et la bibliothèque s'en vont, il y aura davantage de places pour des sports comme le judo, le tennis de table, le taekwondo... qui sont en attente de salles. Cela permettrait de faire un pôle dédié aux sports d'intérieur et un autre pôle dédié aux espaces culturels.

M. le Maire : Notre hypothèse était de mettre l'école de musique dans l'espace Gitane, ce qui présentait un certain nombre d'avantages techniques puisque c'est un bâtiment avec un grand plateau, la danse et la musique pouvaient s'y retrouver mais cela nécessitait de bouger pleins de choses alors qu'investir le Presbytère, cela permet de créer de nouveaux espaces, d'en

libérer d'autres et permettre de détendre un peu la tension sur les salles puisque ce n'est pas toujours très simple.

Laura GLASS : L'autre avantage du Presbytère, parce qu'effectivement l'espace Gitane était le numéro deux, c'est la circulation. Aujourd'hui, il est difficile de circuler et de se garer autour de l'espace Gitane alors que le Presbytère bénéficie de grands parkings qui sont déjà aménagés pour le centre-ville donc il n'y a pas besoin de créer d'autres espaces de parkings. Et puis la proximité des scolaires et du centre-ville est un réel atout.

Hervé DE VILLEPIN : Je m'interroge sur la superficie du Presbytère, sera-t-elle suffisante ?

M. le Maire : Le bâti actuel ne sera pas suffisant et l'idée qui a été suggérée consiste à garder la partie historique, à raser les parties les plus récentes en parpaing (à gauche lorsque nous sommes dos aux Halles) qui n'ont pas beaucoup d'intérêts et de rebâtir du neuf sur cet endroit. Le Presbytère, dans sa partie historique, n'est pas suffisant et est dysfonctionnel pour recevoir les salles de danse ou la bibliothèque. Il s'agira bien de garder le patrimonial et de faire du contemporain probablement autour, de manière à répondre à l'ensemble de la demande, dans la parcelle actuelle du Presbytère.

Elisabeth MORICE : Si l'école de musique part au Presbytère, est-ce que l'on a déjà réfléchi à ce que deviendra les Régents ?

M. le Maire : Oui, nous avons imaginé une éventuelle maison de santé puisque nous sommes face à l'hôpital et en plein centre-ville donc accessible à tous. Mais rien n'est écrit pour le moment. Nous avons la chance d'avoir un patrimoine bâti important dans une partie qualitative et il y a moyen de les utiliser compte-tenu de leur localisation.

Laura GLASS : Je rajoute juste que ce projet ne va pas sortir de terre avant trois, quatre ans. Cela nous laisse le temps aussi de réfléchir à l'après. Que faisons-nous avec les Régents ?

M. le Maire : Nous sommes typiquement dans l'imagination du futur centre-ville.

Yannick LE BLEIS : Il faut savoir aussi qu'il reste toujours la longère qui peut servir aussi à tout autre chose.

Valérie TRICHET/MIGNE : Il y a une chose qu'il ne faut pas oublier sur l'espace des Régents, c'est qu'il y a une salle qui est louée pour une cinquantaine de personnes et qui est aussi souvent demandée que l'Hexagone donc il faut aussi anticiper cela.

Katia GILET : Cette salle est un coût accessible à la population et je pense que c'est quelque chose qu'il faut garder même si c'est une autre salle mais ce coût accessible est vraiment intéressant pour des petites réunions de familles ou autres et ce qui permet aux gens de se réunir quand cela sera possible bien-sûr.

Sandrine JOUBERT : Cette salle est aussi utilisée par des associations tous les soirs. Autre chose, pour le mercredi matin, vu où se situe l'école de musique, ce sont souvent des enfants qui peuvent venir à l'école de musique le mercredi matin, il y a le marché et c'est difficilement accessible. Tous les enfants n'habitent pas sur le centre-ville d'autant plus que nous sommes sur de l'intercommunal donc cela peut poser problèmes. Et mon autre question portait sur le coût, puisque là j'entends parler de l'école de musique et de danse mais aussi de la bibliothèque qui est encore récente. Quel est le coût estimé ? Cela ne va-t-il pas être un peu volumineux ?

M. le Maire : Aujourd'hui, nous n'avons aucune épure quant au coût. Le projet n'est pas très différent de celui qui était situé sur la longère sauf qu'on y ajoute la bibliothèque. Cela nous paraît important et symbolique de positionner la culture en plein centre-ville en face des halles, favorable aux commerces puisque cela va amener de la circulation. Il est vrai que les jours de marché, il sera un peu plus difficile de se garer mais je ne connais pas de situation idéale, il y a toujours des compromis.

Laura GLASS : Je rajoute quand même qu'il y a le boulevard de Grandmaison de l'autre côté où il y a un accès également. Nous pouvons tout-à-fait imaginer des places « dépose-minute ».

Sandrine JOUBERT : C'est juste pour le mercredi matin où cela peut être difficile d'accès. L'autre chose, pour l'estimation d'un coût d'un bâtiment, c'est assez facile de prendre un coût au mètre carré et de le multiplier. Je ne sais pas quelle surface est envisagée mais on peut faire rapidement un petit calcul.

M. le Maire : Nous pourrions vous dire cela lorsque nous aurons le détail des surfaces puisque pour l'instant, nous collectons les besoins de la bibliothèque qui n'était pas prévus initialement mais qui nous paraît être une bonne idée. Il faut maintenant que nous mettions en phase les surfaces et les estimations du coût au mètre carré, on est d'accord ce n'est pas très mystérieux. D'ici quelques semaines nous y verrons plus clair sur l'enveloppe budgétaire.

Sandrine JOUBERT : Elle fait combien aujourd'hui la bibliothèque pour se donner une image ?

M. le Maire : Elle fait 400 mètres carrés.

Laura GLASS : Et les besoins sont estimés à 800 mètres carrés. Là nous partageons seulement les projets qui sont en cours, cela veut dire que nous n'avons pas encore toutes les réponses ni tous les éléments. Nous vous faisons part des projets qui sont d'assez longues durées, qui avancent et pour lesquels nous n'avons pas encore de budgets ni de plans. C'est quelque chose qui est en cours et il nous est important de vous présenter des projets sur lesquels nous travaillons.

Elections Départementales et Régionales 2021 (13 & 20 Juin 2021)

- Pour rappel, le code électoral, dans son article R43, prévoit que les conseillers municipaux assurent les permanences aux bureaux de vote, et soient présents lors du dépouillement afin de contrôler son déroulement.

M. le Maire : Les élections Départementales et Régionales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin. Elections doubles donc nous aurons deux bureaux de vote pour chaque votant ce qui d'abord, pose la question de la mobilisation donc vous serez tous sollicités et on espère vous avoir tous sous la main si je puis dire pour faire tourner les quatorze bureaux de vote qui seront nécessaires. C'est une logistique assez importante qui nécessite beaucoup de place donc nous avons décidé que ces élections se teindraient à la Rabine pour l'ensemble des sept bureaux de vote, dans la salle des Loges et dans la nouvelle salle de sports ce qui sera l'occasion pour la population de découvrir cette nouvelle salle. Et cela nous permet de regrouper tous les bureaux de vote dans un seul endroit. Cela sera, je pense, la première fois que la population de Saint-Même votera à Machecoul. Nous mettrons en place une navette pour les gens qui ne seront pas mobiles et c'est aussi symboliquement une manière de dire que nous sommes tous dans une seule commune et nous allons tous voter au même endroit. Cela nous a paru un message positif et également de pouvoir profiter de cette salle qui sera tout juste inaugurée et pouvoir la faire connaître à la population. Merci de noter ces dates dans vos agendas.

Jean BARREAU : Machecoul-Saint-Même ayant le privilège d'être mairie chef-lieu de canton, donc bureau centralisateur pour ces deux élections, l'Etat nous demande de tout mettre en œuvre pour réaliser la mise sous pli des mairies du canton. Cela a un coût de 30 000 euros pour la mise sous pli. Il faudra aussi prévoir l'achat de matériel supplémentaire comme des urnes et des isolements car pour quatorze bureaux nous ne sommes pas équipés pour. Heureusement, l'Etat finance à hauteur de 50%.

Culture

- Indemnités aux compagnies artistiques dont les spectacles sont annulés et non reportés à une date ultérieure

Yannick LE BLEIS : Nous pensions que nous allions devoir délibérer sur ce sujet et après concertation avec le percepteur, il nous a notifié que cela n'était pas justifié. La situation exceptionnelle liée au Covid a engendré l'annulation de nombreux spectacles depuis octobre 2020. Le report de spectacles sur la saison 2020-2021 et 2021-2022 a été programmé dans les meilleurs des cas, nous avons essayé de retrouver de nouvelles dates. Cependant, le nombre de spectacles annulés étant important, il ne nous est plus possible d'envisager à chaque fois un report. Et sur le plan juridique, en cas d'annulation qui maintenant ne relève plus du cas de force majeure pour ce qui est du Covid, la crise sanitaire étant connue lors de la signature des contrats. C'est une démarche de solidarité et de soutien avec le spectacle, une clause d'annulation spéciale Covid a été prévue dans tous les contrats. Elle prévoit un taux d'indemnité allant de 25 à 50 % du contrat si les représentations sont annulées du fait de la fermeture administrative du théâtre et si le spectacle n'est pas reporté à une date ultérieure. Pour l'instant nous l'avons fait une fois en conseil puisque l'autre fois il n'y avait pas de clause Covid et puis nous étions liés avec les partenaires. A partir de maintenant, c'est prévu dans les contrats, il sera possible qu'il y ait une clause, en fonction des différents contrats, allant de 25 à 50 % en fonction des délais que la compagnie aura prévus.

Sandrine JOUBERT : A partir de quelle date sont prévus de nouveaux spectacles ? Comme il y a cette clause, avons-nous pris une marge de sécurité, avons-nous été voir les autres communes pour savoir comment elle gèrerait justement ce risque ?

Yannick LE BLEIS : Non nous ne savons pas mais il faut quand même prévoir la saison prochaine. La saison se prépare une année avant. Donc là nous avons des spectacles qui étaient prévus jusqu'en juin et nous travaillons actuellement sur la saison prochaine à partir de septembre.

Sandrine JOUBERT : Avons-nous estimé l'enveloppe jusqu'à juin si jamais on estime que les salles de spectacles ne réouvrent pas ?

Yannick LE BLEIS : Pour l'instant, ils ont tous été reportés. Sans doute que le spectacle de François MOREL va être reporté.

Urbanisme

- Projet de vente d'une parcelle communale pour le projet de l'ancien hôpital

M. le Maire : Pour permettre à ce projet de se tenir dans de bonnes conditions et pour permettre de libérer des places de parking dans la cour de l'hôpital et y mettre plutôt des espaces verts, nous avons convenu avec Monsieur MOUSSEAU de lui céder le bâtiment qui

est en face de l'école de musique au prix de 80 000 euros. Nous le mettrons au vote. Ce bâtiment qui est au fond de la maison CLAVIER est un bâtiment ancien en pierres qui sert de garage aujourd'hui. Il ne va pas le démolir, il va y construire des logements qui feront partie de l'ensemble. Cela va lui permettre de libérer un peu de terrain pour favoriser l'implantation des parkings. Cela va faciliter le projet. C'est une information, nous le passerons au vote la prochaine fois puisque nous n'avons pas eu le temps de faire le bornage par le géomètre.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée et le procès-verbal signé par les membres présents.